# COLORES COLORE

#### CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

### Bulletin d'Activité et d'Information DES CONSEILLERS GENERAUX COMMUNISTES ET CITOYENS

#### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL 25 juin 2010

Lors de cette séance, le Préfet des Hauts-de-Seine est venu rendre compte des services de l'Etat. Vous trouverez dans ce compte-rendu les questions posées par les conseillers généraux communistes et citoyens, la synthèse de l'intervention du Préfet ainsi que l'ensemble des réponses apportées par le Préfet à toutes les questions des groupes.

#### Questions orales au Président du Conseil général et réponses de celui-ci

- Nadine Garcia Rattrapage des subventions CUCS 2009 pour Nanterre et Bagneux
- Jacques Bourgoin Ecole de la deuxième chance
- **Guy Janvier** THD Seine (question posée pour les groupes communiste et citoyen, parti socialiste-Europe écologie-les verts) **Patrice Leclerc** est intervenu suite aux rapports proposés à la commission permanente du 5 juillet concernant le THD Seine vous trouverez son intervention

#### Intervention sur les rapports :

- Patrick Jarry rapport 10.141 compte administratif 2009 (vote contre du groupe), rapport 10.142 budget supplémentaire 2010 (vote contre du groupe), rapport 10.157 vente de parcelles à la commune du Plessis (vote contre du groupe), rapport 10.120 concours financiers lutte contre le changement climatique, rapport 10.137 projet ARENA 92 (sur ce rapport le vote du groupe PS était divisée : Gilles Catoire à voter Pour et Martine Gouriez s'est abstenue)
- **Jacques Bourgoin** rapport 10.142 budget supplémentaire 2010
- Catherine Margaté rapport 10.154 aides à l'OPDHLM pour réhabilitation patrimoine lcade, rapport 10.144 budget supplémentaire des établissements à prix de journée, rapport 10.133 compte rendu des actions en justice intentées au nom du département
- **Michèle Fritsch** rapport 10.159 RD7 (vote contre du groupe), rapport 10.155 transfert DDE (ABS du groupe)
- Patrick Alexanian rapport 10.140 centre de formation du Racing Métro 92 (Patrick s'est saisi de ce rapport pour remettre des diplômes de pipo d'or à P. Devedjian, d'argent à J. Sarkozy et de bronze à T. Solère pour les suites des assises de la jeunesse)
- **Patrice Leclerc** rapport 10.126 festival Rock en Seine, rapport 10.152 vallée de la culture (ABS du groupe), rapport 10.160 politique de représentation du 92 à l'international (ABS du groupe)
- Marie-Claude Garel rapport 10.150 MDPH
- Nadine Garcia rapports 10.101, 10.102 et 10.112 conventions FSL

Le groupe a voté contre le rapport 10.164 – convention de mise à disposition par l'Etat au département des propriétés immobilières acquises pour la RD7.

Le groupe s'est abstenu sur les rapports 10.153 – tableau des effectifs budgétaires 2010 (pas d'embauche que du redéploiement), 10.118 – rémunération des journalistes pigistes (modification proposée étant de moduler les rémunérations en les nivelant par le bas), 10.95 – compte administratif 2009 budget annexe pour l'appui financier aux PME (le groupe s'était abstenu sur le budget 2009), 10.143 – budget supplémentaire service départemental d'assainissement (le groupe s'était abstenu sur le budget primitif 2010).

#### Vœux déposés :

- **Michèle Fritsch** conséquences gouvernementales petite enfance (refusé par la majorité UMP, vote pour de la gauche)
- Patrice Leclerc situation Palestine (refusé par la majorité UMP, vote pour de la gauche)

Le groupe a voté aussi deux vœux présentés par le groupe parti socialiste, Europe écologie et les Verts concernant le soutien au projet d'Arc Express en petite couronne et la carte hospitalière.

Le groupe a voté contre le vœu présenté par Jean Sarkozy au nom des groupes UMP, parti socialiste, Europe écologie et les Verts. Vous trouverez l'intervention de **Patrice Leclerc.** 

## QUESTIONS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN A MONSIEUR LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

#### <u>Catherine MARGATE</u> <u>relative à la PJJ et à l'éducation nationale</u>

Monsieur le Préfet.

Nous portons beaucoup d'intérêt à cette rencontre et ce rapport annuel de l'activité des Services de l'Etat et tenons à souligner, en particulier, la qualité des relations que les Conseillers généraux de notre groupe entretiennent avec les divers services de l'Etat.

Un bilan dont nous regrettons qu'il nous soit communiqué un peu tard, un bilan dont nous ne pouvons débattre, aujourd'hui, sans évoquer la régression générale des politiques publiques de ces dernières années.

C'est particulièrement vrai de la PJJ pour laquelle je souhaite que vous donniez un état précis de la réorganisation en cours. Au moment où les difficultés et problèmes des jeunes s'accentuent, la diminution des moyens de la PJJ suscite beaucoup d'inquiétude des personnels.

C'est vrai encore de l'Education nationale, avec cet empilement de réformes prises dans la précipitation et sans concertation, qui font reculer chaque jour un peu plus les fondements même de l'école républicaine gratuite, laïque et obligatoire.

Quelles vont être, pour notre département, les incidences du «Schéma d'emplois 2011-2013 » dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines et qui confirme la volonté du gouvernement à poursuivre le démantèlement du service public d'éducation en prévoyant d'ajouter aux 16 000 postes supprimés pour la rentrée 2010, 17 000 nouvelles suppressions de postes pour 2011.

- Qu'en sera-t-il des effectifs par classe quand notre département à déjà un taux H/E parmi les plus élevés et qu'il est prévu une augmentation des effectifs ?
- Qu'en sera-t-il de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans quand le taux d'accueil dans notre département 7,5% est parmi les plus bas ?
- De l'avenir du RASED où, la encore, le nombre de postes vacants est l'un des plus élevés ?
- De la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap quand on sait le retard accumulé depuis des années ?

Quand des sommes colossales sont englouties pour sauver la finance et qu'il n'est question que de chasse aux coûts lorsqu'il s'agit de l'avenir des jeunes, comment comptez-vous faire, Monsieur le Préfet, pour agir contre les inégalités et l'échec scolaire, comment allez vous répondre aux missions de prévention face à si peu d'ambition pour notre pays ?

# Nadine GARCIA relative au montant des transferts des allocations universelles de solidarité (APA, PCH, RSA) non-compensés par l'Etat

Monsieur le Préfet,

J'attire votre attention sur le montant des dotations de compensation des transferts de compétences au titre des allocations universelles de solidarité : l'Allocation personnalisée d'autonomie, la Prestation de compensation du handicap et le Revenu de solidarité active. Ces dotations de compensation ne couvrent pas intégralement les dépenses effectuées par le département des Hauts-de-Seine. Pour les chiffres qui nous sont connus, l'APA est compensée à hauteur de 7,2 %, la PCH à 75% et le RSA à 88% pour les seules allocations, mais à 74% au regard des charges de fonctionnement réelles. Pour l'année 2010, **au titre de l'APA**, la prévision de dotation est de 73,24 M€. Si la moyenne établie lors de la création de l'APA était un financement aux 2/3 par le département, au 1/3 par l'Etat, le calcul de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est nettement défavorable à notre Département. Entre 2002 et 2008, la part de la CNSA dans le budget APA est passé de 10 à 7%, le Département a assumé 97% de l'augmentation du budget, 28 M€, sur cette période.

Les Hauts-de-Seine sont un des plus mauvais départements de France du point de vue du taux départemental de prise en charge de l'APA : 99<sup>e</sup> sur 100 pour l'APA à domicile<sup>1</sup> avec 67,42% et 98<sup>e</sup> sur 100 pour l'APA en EHPA hors dotation globale<sup>2</sup> avec 62,50%.

Pour l'année 2010, **au titre de la PCH**, la prévision de dotation globale est de 21,6 M€. Par rapport à 2009, l'allocation seule, passe de 9,55 M€ à 10,66 M€. C'est une augmentation de près de 12%. La compensation par l'Etat, quand à elle, passe de 9,55 M€ à 8 M€, c'est une baisse de près de 16%.

D'autres prestations complémentaires, liées à la PCH, absorbent «une grande partie du financement des projets du Fonds de compensation », selon les rapports d'activité MDPH et CDAPH... alors que la PCH ne représente qu'une part peu importante des dossiers traités : la PCH Adultes a représenté moins de 6 % des demandes et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au 31 décembre 2009 on dénombre 7 978 bénéficiaires dans les Hauts-de-Seine – Source : DREES

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Au 31 décembre 2009 on dénombre 4 334 bénéficiaires dans les Hauts-de-Seine – Source : DREES

environ 4,5 % des décisions<sup>3</sup>. La PCH Enfants a représenté, quant à elle, moins de 2% des demandes et moins de 1% des décisions<sup>4</sup>.

I est aussi signalé que l'Etat ne maintient son engagement que grâce au reliquat de l'ex-Site pour la Vie Autonome. Autrement dit aucun versement n'a été fait pour le Fonds de compensation au titre des exercices 2009 et 2010.

Pour l'année 2010, **au titre du RSA**, la prévision de dotation est de 136,12 M€.

Le montant de la compensation prévue par l'Etat s'élève à 107,67 M€. Il s'agit des charges de fonctionnement réelles et non des seules allocations.

Depuis 2004, au titre des seules allocations, 81 M€ n'ont pas été compensés par l'Etat. Le cumul des charges de fonctionnement réelles s'élève quand à lui à 210 M€. La différence, près de 130 M€, souligne la charge croissante du dispositif pour notre Assemblée.

Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion abonde effectivement depuis 2007, mais cela ne compense pas ce que la Taxe intérieure sur les produits pétroliers, à peu près constante autour de 90 M€ depuis 2004, ne compense pas.

Le dernier point d'étape fourni par le Pôle Solidarités, en novembre 2009, pointe les problèmes liés à la mise en place du RSA. J'en cite quelques uns : un délai d'attente de 1 à 3 mois entre « l'ouverture des droits » et « le premier contact avec son référent », une déperdition de 50 - 75% entre « l'ouverture des droits » et « la contractualisation ».

Monsieur le Préfet, l'Etat n'assume pas sa part dans le financement des allocations de solidarité, alors qu'il s'y était engagé. Aussi nous vous demandons de verser à notre département les sommes qui lui sont nécessaires au titre de l'APA et qui lui sont dues au titre de la PCH et du RMI-RSA depuis leur mise à la charge des départements. Je vous remercie.

## Patrick ALEXANIAN relative à la politique de la ville

#### Monsieur le Préfet,

Pour faire suite aux préoccupations des habitants de Bagneux, pour faire suite également à nos débats au sein de cette assemblée concernant les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), j'ai souhaité vous interroger sur la politique de la ville menée par le gouvernement.

Dans un contexte de refonte de la politique de la ville, géographie prioritaire et contrats urbains de cohésion sociale, et en cette année du dixième anniversaire de la loi SRU, je veux attirer l'attention sur l'intolérable et persistante situation de nos quartiers.

Les promesses du candidat Nicolas Sarkozy de 2007 n'étaient pourtant pas minimes : « Je consacrerai beaucoup d'argent aux banlieues, dans l'éducation, la formation, la rénovation urbaine, les services publics, les transports, l'activité économique. Je n'accepte pas qu'on se soit résigné à laisser se développer tant de ghettos scolaires et urbains. »

Trois ans plus tard, une évidence s'impose : la politique de la ville est le parent pauvre de l'action gouvernementale. Les budgets fondent, les arbitrages cruciaux sont repoussés depuis plus d'un an.

Nous ne pouvons vous cacher notre inquiétude concernant le calendrier, ou plutôt l'absence de calendrier, des reformes en cours qui sont la révision de la géographie prioritaire, lancée en mars 2009, et l'avenir des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui prennent fin en 2010.

Quid après cette date?

Le moment est venu d'une réforme ambitieuse, et cela pour trois raisons à mon sens :

La crise économique frappe durement les habitants précaires des banlieues.

Les exigences du développement durable donnent à la politique de la ville une nouvelle légitimité.

Alors que la première génération de CUCS arrive à échéance, les collectivités se trouvent confrontées à la révision générale des politiques publiques, à la réforme territoriale et à celle des finances locales avec la suppression de la taxe professionnelle et un nouveau système annoncé de péréquation (DSU notamment). Il est donc urgent de répondre aux besoins et d'assumer ses responsabilités.

Une politique de la ville efficace ne doit pas décider « d'en haut » des types d'action à financer, au contraire, elle doit encourager et financer des actions qui sont efficaces parce que décidées par des acteurs locaux sur la base de réalités concrètes de terrain.

Je salue d'ailleurs l'engagement des élus locaux qui se sont battus pour en faire des lieux de vie, pour les doter d'équipements et de services publics dignes de ce nom malgré les attaques gouvernementales.

Je salue également tous les acteurs de terrain, qui patiemment au prix d'importants efforts, tissent les liens, animent nos quartiers, font vivre nos villes. Ils méritent d'être plus fortement encouragés, soutenus et reconnus. Si on peut se réjouir qu'un groupe de travail consacré à l'aide aux quartiers défavorisés se soit constitué sous l'égide du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, je pense pouvoir d'ores et déjà dire qu'une conclusion s'impose : la politique de la ville est actuellement sous-dotée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le nombre de demandes de PCH Adultes est passé de 2195 à 2886 en un an, soit une augmentation de 31,5%.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le nombre de demandes de PCH Enfants est passé de 45 à 205 en un an, soit une augmentation de 455 %.

Avec l'annonce du plan de rigueur, mais aussi au regard du désengagement de l'Etat depuis de trop nombreuses années, les craintes de voir la politique de la ville devenir une branche morte de la politique gouvernementale semblent se justifier.

C'est d'autant plus préoccupant que dans notre Département, comme le montre notamment les subventions CUCS 2009, les financements pour nos quartiers sont plus qu'à la traîne.

À toutes ces interpellations, il est urgent que le Gouvernement apporte des réponses dans le sens d'une plus grande solidarité envers les villes populaires. Je vous remercie.

## Marie-Claude GAREL relative au financement du logement social

Monsieur le Préfet,

Malgré une augmentation de la dotation globale de l'Etat à notre département, délégataire de l'aide à la pierre, les financements de l'Etat en ce qui concerne les subventions constructions PLUS-PLAI pour l'année 2010 sont très inquiétants.

En effet, la subvention PLUS, par logement, est de 5 000 euros selon la norme réglementaire. Or le cadrage budgétaire fixe arbitrairement le montant à 1 000 euros.

En ce qui concerne les PLAI, le montant passe de 50 000 euros par logement à 12 500.

Ceci représente donc respectivement une baisse d'effort par logement de 80% pour le PLUS et 75% pour le PLAI. Monsieur le Préfet, quelles mesures d'accompagnement à la politique départementale comptez-vous prendre pour aider les organismes HLM du 92 à assurer le développement nécessaire aux besoins et ainsi remplir les objectifs du département dans le projet gouvernemental ambitieux de financer 38 900 logements en lle de France en 2010 ? Je vous remercie.

## Patrice LECLERC relative à la situation de l'emploi industriel dans les Hauts-de-Seine

Monsieur le Préfet,

L'emploi est la préoccupation majeure de nos concitoyens. Actuellement près de 85 000 altoséquanais sont demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) et le taux de chômage a augmenté de près de 11 % en un an, une augmentation supérieure à celle constatée en Métropole.

Les plus touchés sont les jeunes, qui, avec ou sans diplôme, éprouvent de grandes difficultés pour décrocher un emploi stable et les travailleurs les plus âgés, ceux qui bientôt travailleront 1, 2 voire 3 ans de plus et qui retarderont mécaniquement l'entrée des plus jeunes sur ce « marché du travail »...

Bref, la crise bancaire et financière se répercute, comme toujours, sur l'économie réelle. Et comme toujours, ce sont les salariés qui paient l'addition pour les rentiers et les spéculateurs!

Je souhaite vous alerter sur la crise profonde que continue de traverser l'emploi industriel dans notre département malgré toutes les annonces nationales sur la politique industrielle de la France faites par le Président Sarkozy.

Les usines continuent de déménager comme Dassault qui part de Saint Cloud pour Vélizy, Renault de Rueil au technocentre de Guyancourt ou qui ferment comme Citroën à Asnières.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que l'industrie ce n'est pas ringard. Elle est porteuse d'emploi, notamment dans les nouvelles technologies environnementales ou numériques. Le savoir – faire des ouvriers et des techniciens de notre département est reconnu, comme en témoigne les délocalisations à l'étranger ratées chez Hispano par exemple, dont une partie de la production vient d'être rapatriée en catastrophe suite à des problèmes de fabrication.

Je me rappelle avoir interrogé, ici, votre prédécesseur, le 27 juin 2008, pour lui demander d'intervenir contre la cession par le groupe Safran du brevet du procédé aube de soufflante *(aube fan composite RTM)*. L'Etat n'a pas bougé, il a même justifié cette décision d'actionnaires qui accompagne la désindustrialisation du département. Monsieur le Préfet, je vous pose deux questions :

Quelles sont les changements apportés aux politiques de l'Etat pour sauvegarder l'emploi industriel dans notre département depuis la conclusion des Etats généraux de l'industrie? Avec quels résultats ?

Enfin, quel est le nombre d'emplois industriels sauvegardés, voire créés, grâce au plan de relance dans notre département ?

Je vous remercie.

# Patrice LECLERC relative à la situation des personnes sans-papiers et des gens du voyage

Monsieur le Préfet,

J'attire votre attention sur la situation des nombreuses personnes sans-papiers qui vivent dans notre département. Comme Préfet, vous appliquez des directives gouvernementales de plus en plus souvent évaluées par du chiffre.

La création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale était en soi un acte d'une violence inouïe. Le débat sur l'identité nationale, et toutes les dérives verbales qui l'ont accompagné, aboutissent à ce que nous redoutions.

"Après un an de matraquage stigmatisant envers les populations arabes et musulmanes, les préjugés ont plus que doublé par rapport à l'an dernier", a déploré en mai dernier, Arielle Schwab présidente de l'UEJF. "La capacité d'indignation des Français est en déclin".

Avec de nombreux citoyens, élus, parents d'élèves, enseignants, militants associatifs, syndicalistes je suis solidaire des actions menées par les sans-papiers qui vivent dans la précarité et la peur alors qu'ils travaillent, qu'ils participent au fonctionnement de notre société et paient leur impôts, comme nous tous. Ils demandent à être respecté comme être humain, ils demandent à circuler, au moins aussi facilement que les capitaux de par le monde.

Mais il ne s'agit pas ici de revenir sur notre opposition résolue à la politique menée par le gouvernement en matière d'immigration. Je porterai ici les demandes des collectifs de soutiens aux sans papiers du département.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons de permettre aux sans-papiers qui souhaitent déposer leur demande de régularisation en préfecture d'être accueillis dans de bonnes conditions. L'attente est actuellement de plusieurs heures, sans aucune preuve de remise du dossier. Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer ces conditions d'accueil et pour remettre une preuve de dépôt de dossier?

Quels aménagements vont-ils être réalisés à l'extérieur de la préfecture pour apporter plus de confort aux demandeurs ? Pouvez vous augmenter le nombre de personnel chargé de l'accueil des personnes étrangères pour mieux accueillir les demandeurs et ce sur des plages horaires plus larges ?

Quand sera-t-il à nouveau possible d'accompagner des personnes sans-papiers qui redoutent d'être arrêtés au guichet du bureau des étrangers ?

Monsieur le Préfet, dans un passé proche, le service des étrangers était régulièrement en contact avec les associations de défense des sans-papiers ou avec le Collectif des sans-papiers des Hauts-de-Seine (CSP 92). Ces contacts sont plus difficile à obtenir pourtant ils sont utiles pour échanger des informations, pouvoir agir sur des cas humains ou bien sur des urgences, cela qui permet souvent d'éviter des erreurs dans l'examen des dossiers. Pensez-vous reprendre le dialogue ?

J'aborde aussi la question des gens du voyage dans notre département. La Commission départementale consultative pour les Gens du Voyage ne s'est pas réunie dans le 92 depuis 2002. Le schéma départemental est totalement en panne, avec seulement 26 places aux normes, à Colombes sur un objectif de 300 places, faisant des Hauts de Seine l'un des plus mauvais de France. Simultanément de nombreux groupes familiaux de Gens du voyage continuent à vivre en caravane, sur des terrains de fortune, non aménagés, insalubres et indignes, à Nanterre, Clichy, Gennevilliers, Antony,...

Quelles mesures, Monsieur le préfet, prendrez vous pour faire appliquer la loi du 1 juillet 2000 dans ce département, loi qui vous en fait personnellement l'obligation en cas de carence des collectivités locales ? Je vous remercie.

## Intervention résumée de Patrick STRZODA, Préfet des Hauts-de-Seine à la séance du Conseil Général du 25 juin 2010

En 2009, les 32 000 agents publics de l'État en poste dans les Hauts-de-Seine ont rempli leurs missions dans le contexte particulier de la crise économique qui s'est déclenchée au cours de l'été 2008.

Cette crise n'a épargné aucun secteur ni aucun pays. Tous les pays ont connu une récession.

Confronté à la plus grave crise économique qu'ait connue la France depuis un siècle, le Gouvernement a réagi avec volontarisme.

Sa réponse a été immédiate et massive, avec la mise en place d'un plan de relance résolument tourné vers l'investissement, mais qui comporte également des mesures de soutien en faveur des ménages modestes. Ce plan a incontestablement permis d'atténuer les effets de la crise en France, où la récession a été de - 2,2 % en 2009 alors qu'elle a été de - 4,9 % en Allemagne et de - 4,4 % au Royaume-Uni.

Dans les Hauts-de-Seine, les services de l'État se sont mobilisés pour répondre avec détermination aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

Le présent rapport retrace cette mobilisation qui a eu pour objectif de :

- Combattre la crise et consolider l'économie départementale
- Garantir la sécurité pour tous et partout
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Pendant cette période de crise, pour assurer une bonne administration des Hauts-de-Seine, nous avons privilégié les valeurs de travail, d'autorité et de responsabilité.

#### **COMBATTRE LA CRISE**

La crise n'a épargné aucun secteur ni aucun pays. Dans les Hauts-de-Seine, la situation de l'emploi et des entreprises s'est dégradée à partir de mars :

- Le nombre de D.E. a augmenté de 22 % (50 600 61 800)
- Le taux de chômage est passé de 6,2 % à 7,7 %
- Le nombre de PSE a augmenté de 60 % (120 191)

2009 a été une année de récession :

- - 2.2 % en France. Mais une récession moindre que :
- - 4.9 % en Allemagne//-4.4 % au Royaume Uni.

Sans les mesures prises par le gouvernement, et notamment le plan de relance, la récession aurait atteint 4,8 %.

En effet, dès les premières semaines de la crise, un ensemble de mesures a été décidé pour :

#### SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES MODESTES :

239 400 foyers altoséquanais ont bénéficié de mesures de solidarité pour un montant de 42,270 M€ (prime de solidarité active, prime pour les familles modestes, augmentation du minimum vieillesse, de l'allocation adulte handicapé, prime pour travailleurs précaires...).

Ces mesures ont permis de soutenir le pouvoir d'achat des Français qui, malgré la crise, a progressé de 1,6 %.

#### **LUTTER CONTRE LA HAUSSE DU CHOMAGE**

Au plan national, le Gouvernement a dégagé 13 Milliards d'Euros pour soutenir l'emploi. Dans les Hauts-de-Seine, la D.D.T.E.F.P. et Pôle Emploi ont mobilisé tous les outils :

- Le chômage partiel (amélioré avec l'APLD) : 6 500 bénéficiaires ;
- L'alternance pour les jeunes : 10 350 contrats d'apprentissage pour un objectif de 7 450 ;
- La création d'emploi : 15 000 personnes ont bénéficié du dispositif de 0 charges TPE ;
- Une réserve : les contrats aidés dans le secteur non marchand.

#### MAINTENIR LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

La D.D.F.I.P., la B.D.F., O.S.E.O., la C.D.C. ... se sont mobilisés pour améliorer la trésorerie des entreprises des Hauts-de-Seine :

- 600 M€ ont été remboursés sous forme de crédits d'impôt :
- 109 M€ ont été débloqué sur le fonds de crise d'OSEO pour 309 entreprises ;
- 120 M€ de crédit ont été débloqués au titre de la médiation du crédit, pour 233 entreprises, pour préserver 15 000 emplois ;

Les délais de paiement des créanciers de l'Etat ont été considérablement raccourcis, l'URSSAF et le Trésor ont différé les échéances de paiement des charges fiscales et sociales pour les entreprises.

#### **ACTIVER LE PLAN DE RELANCE**

Décembre 2008 : réaction immédiate et massive du Gouvernement avec la mise en place d'un plan de relance tourné vers l'investissement de 26 Milliards, devenus 34 Milliards d'Euros.

Ce plan a été activement décliné dans les Hauts-de-Seine :

- 15 M€ engagés par l'Etat pour financer 52 M€ de travaux ;
- 80 M€ engagés par les grandes entreprises publiques ;
- 10 Me de crédits supplémentaires pour la rénovation urbaine pour l'Etat, complété par 7 M€ du Département (=32 opérations dans 8 communes) ;
- 1,2 Milliard d'Euros investi par les communes et le Département grâce au remboursement anticipé du F.C.T.VA. Nous avons connu une récession en 2009. Mais grâce à une politique économique active et à des mesures de solidarité pour les familles modestes, nous avons pu limiter aux maximum l'impact de la crise.

Ce volontarisme économique et social a permis de consolider les moteurs de l'économie départementale dans une période de fortes turbulences. Il permet surtout de préparer la reprise.

#### **GARANTIR LA SECURITE POUR TOUS ET PARTOUT**

C'est la première responsabilité de l'Etat. En période de crise, c'est une obligation absolue compte tenu des tensions qui se manifestent dans le corps social.

#### **ASSURER LA SECURITE PUBLIQUE:**

Une légère augmentation de la délinquance en 2009 :

- DG : + 2,52 % • DP : + 0,52 %
- On rappellera:
- que la délinquance a baissé de 20 % pour la DG et de 37 % pour la DP entre 2001 et 2008.
- qu'on a enregistré 96 000 faits en 2009, alors qu'en

2001 on avait enregistré 119 000 faits, soit une différence de 23 000 faits.

Pour en revenir à 2009 :

- une légère augmentation sur les 3 premiers trimestres,
- une baisse sur le dernier trimestre en 2009,
- et depuis, une baisse continue de la délinquance.

Pour les 5 premiers mois en 2010 :

- DG: -2.3 %
- DP : 6.9 %
- Taux d'élucidation en augmentation, pour DG et DP.

C'est le résultat de la mise en place de la police d'agglomération

- réforme présentée plusieurs fois aux élus par Monsieur GAUDIN
- une stratégie qui est lisible et qui produit des résultats.

La police d'agglomération, c'est la lutte contre 5 fléaux :

- contre la drogue et le trafic de stupéfiants ; Une semaine // une cité : 450 interpellations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- contre les vols et cambriolages de toute nature ; Vols à main armée : 35 % // cambriolages : 10 % ; contre les violences aux personnes, notamment les plus vulnérables ; Seniors // violences scolaires ; contre les violences urbaines et les affrontements des bandes; contre l'immigration clandestine et la délinquance itinérante : évacuation systématique des campements précaire (10 en 2009).

Cette politique s'appuie sur le développement de la vidéo-protection

- 32 communes sur 36 équipées de systèmes de vidéo-protection.
- Un soutien financier de l'Etat en augmentation : 710 000€ en 2009, 1 M€ en 2010.

Cette politique s'appuie également sur un partenariat remarquable dans ce département :

- avec le Conseil Général et les communes à travers les CLSPD (32/34),
- avec les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, les associations (ADAVIP),
- avec le Procureur de la République.

#### RENFORCER LA SECURITE ROUTIERE

Une bonne année 2009 : moins d'accidents, moins de blessés, moins de tués (18 contre 34 en 2008) ; Un premier semestre 2010 qui n'est pas satisfaisant :

- · déià 10 tués :
- de plus en plus d'alcool et de drogue au volant ;
- des victimes vulnérables : piétons, enfants, personnes âgées.
- On va renforcer la répression :
- de 213/mois, les contrôles sont passés à 230/mois ;
- pour les radars, de 24 on envisage de passer à 45.
- On va améliorer la prévention en multipliant les opérations de communication.

## AMELIORER LA SECURITE DES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

Les plans de secours sont actualisés ; les PPRT de Nanterre et de Gennevilliers avancent ; les installations classées sont contrôlées (44 visites en 2009) ; des exercices grandeur nature sont organisés ;

- Tunnel ferroviaire de MEUDON le 16 octobre 2009 ;
- Tunnel autoroutier concédé de l'A.86 à RUEILMALMAISON.

Et il y a eu la campagne de vaccination contre le virus AH1N1:

- · Saluer la mobilisation des maires et du Conseil Général ;
- 23 centres de vaccination, 7j/7j pendant 12 semaines ;
- 11 % de la population départementale vaccinés : 163 000 personnes 2ème rang après Paris.
- Montant de l'indemnisation des collectivités : 2,2 M€.

#### RENFORCER LA COHESION SOCIALE

Pour les services de l'Etat, la cohésion sociale est au cœur du pacte républicain. Les politiques publiques qui confortent le vouloir vivre ensemble sont prioritaires. Ces politiques sont mises en œuvre en étroite liaison avec les collectivités locales :

- le Département, dont l'action sociale est la première des responsabilités, et qui y consacre 36 % de son budget en 2010, hors charges de personnel.
- les communes et les intercommunalités qui, directement ou via les CCAS, financent de nombreuses actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

En 2009. l'Etat s'est mobilisé en faveur de :

#### L'AMELIORATION DE L'OFFRE EDUCATIVE

Pour s'adapter aux évolutions démographiques constatées dans les communes :

- 10 postes d'enseignants du 1er degré ont été créés en 2009
- et 70 postes sont créés dans l'enseignement public pour la prochaine rentrée.

Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour scolariser les enfants handicapés.

#### LE SOUTIEN A L'OFFRE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE :

Avec 6 M€ engagés en 2009, l'Etat a soutenu le développement du sport pour tous, notamment dans les territoires prioritaires, a développé les métiers du sport et de l'animation (76 emplois créés), a lutté contre la violence dans le sport, et notamment dans le football.

#### L'ACCELERATION DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Grâce au plan de relance, 83,5 M€ ont été engagés.

Pour les actions socio-éducatives dans les communes sous CUCS, 10 M€ ont été engagés. L'Etat a renforcé sa présence dans les quartiers à travers le recrutement de 7 délégués du Préfet.

#### DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

3 270 logements locatifs sociaux ont été financés en 2009 avec une enveloppe de 24,6 M€ (hors reconstitutions ANRU)

4 900 logements ont été améliorés dans le parc privé pour un montant de subventions de 7 M€.

Les objectifs du PDALPD (1000 relogements en 2009) sont réalisés à 117 %, puisque 1 181 relogements ont été comptabilisés.

Pour la mise en œuvre du DALO, on constate, 29 mois après le lancement de cette politique :

- que 58 % des dossiers déposés sont déclarés recevables ;
- que sur les dossiers recevables, 32 % sont reconnus prioritaires pour un logement ou un hébergement ;
- que sur les dossiers prioritaires, 32 % ont abouti à un relogement ;
- et que 84 % des relogements se font dans les communes de rattachement.

#### L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES ETRANGERS EN SITUATION REGULIERE

Les locaux d'accueil des étrangers à la préfecture ont été modernisés pour un coût de 2,5 M€. 244 186 personnes étrangères étaient titulaires d'une carte de séjour délivrée par la préfecture des Hauts-de-Seine au 31 décembre 2009. 46 800 cartes de séjour ont été délivrées par la préfecture (première carte et renouvellement). 4 782 étrangers ont été naturalisés, soit 30 % de plus que l'année précédente. Ces chiffres reflètent une activité importante et témoignent de notre souci d'accueillir les étrangers et de faciliter l'intégration de ceux qui en remplissent les conditions et qui en manifestent la volonté. Parallèlement, la lutte contre l'immigration irrégulière demeure une priorité. Elle concerne :

- des étrangers rentrés irrégulièrement en France,
- des étrangers qui s'y maintiennent irrégulièrement,
- .....et qui n'ont aucune vocation à y rester.

Elle se fait

- dans le strict respect d'une procédure très protectrice des droits des étrangers
- et sous le contrôle des juges.

Les chiffres suivants vous permettront d'évaluer l'action des services dans cette politique (Police – Préfecture – autorités consulaires – Magistrats)

- 3 120 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés par la police dans les Hauts-de-Seine en 2009.
- 132 ont été reconduits dans leur pays d'origine par la contrainte, soit 5 % des personnes interpellées.

Pour conclure:

Saluer le travail de l'ensemble des agents publics de l'Etat en poste dans les Hauts-de-Seine ; souligner la qualité des relations avec les élus et leurs services ; dire que notre feuille de route ne changera pas en 2010 :

- sortir notre pays de la crise ;
- construire une France moderne et plus juste.

Pour cela, avec les directeurs et chefs de service de l'Etat, nous privilégions 3 valeurs :

- le travail :
- l'autorité :
- · la responsabilité.

#### Réponses aux questions des Conseillers Généraux

## Compensation des transferts de l'Etat – Madame GARCIA (groupe communiste et citoyen) et Monsieur BUCHET (groupe socialiste)

Compensation des charges entraînées par le versement de diverses allocations de Solidarité.

- APA : Allocation personnalisée d'autonomie
- PCH: Prestation de compensation du handicap
- · RMI et RSA

Un sujet important et sensible. Il y a les chiffres, on peut les interpréter à l'appui de telle ou telle thèse. Il y a surtout une réalité, l'augmentation des dépenses sociales à la charge des départements, et qui va Imposer des choix à tous les échelons politiques.

#### 1) Il faut d'abord saluer le travail effectué par les Départements qui ont intégré ces compétences :

- les enjeux financiers sont énormes :
- pour les bénéficiaires

#### Budget 2010 du Conseil Général du 92

- pour la collectivité 160 M€ pour les PA 125 M€ pour les PH 160 M€ pour les personnes en difficulté (R.S.A...). Un total de 667 M€, en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.
- Une gestion qui s'est professionnalisée, et qui s'inscrit chaque jour d'avantage dans une logique d'optimisation et de performance. (Expérience de DGS).
- Des compétences qui placent les Départements au cœur des politiques de cohésion sociale et territoriale, et qui en font les garants de l'intérêt général de proximité.

#### 2) Sur les chiffres :

- Quand l'Etat transfère des compétences aux collectivités, il doit respecter une obligation constitutionnelle. Tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution **de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice.** Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi.
- C'est le principe de la compensation égale au coût historique de la compétence transférée. Ce principe de la compensation à l'euro est posé par l'article 72-2 de la Constitution.
- Le respect de ce principe est assuré par une Commission spécifique créée au sein du Comité des Finances Locales, Commission dans laquelle siègent des élus.
- Pour compenser au plus juste les transferts de compétence, des mécanismes permettent d'effectuer des ajustements définitifs au cours de la première année d'exercice de la compétence.
- On ne peut donc pas dire que l'Etat a une dette à l'égard des départements.
- Si on se place sur le terrain de la dette, on peut même trouver des exemples contraires.
- Ainsi, pour la **P.C.H**. (**P**restation de **C**ompensation du **H**andicap), les Hauts-de-Seine ont bénéficié, pour la période 2006-2008, d'un concours de l'Etat très largement supérieur aux dépenses réellement engagées pour le versement de cette prestation.
- Le montant cumulé de cet excédent s'élève à 12,8 M€. Cette somme n'a pas fait l'objet d'une procédure de récupération par l'Etat.

#### 3) Ce qui créé des difficultés aux Départements, c'est l'effet de ciseau entre :

- · la progression soutenue des dépenses sociales ;
- et l'évolution des ressources allouées aux dotations de compensation.
- La crise économique, qui s'est traduit par une augmentation des dépenses sociales et une raréfaction des ressources fiscales des collectivités (les droits de mutation...) a accentué ce décrochage, ce qui, dans certains départements, met en cause le principe de l'équilibre budgétaire.
- La crise économique dégrade la situation de l'emploi, ce qui se traduit à la fois par une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux et par une baisse des produits de la CSA et de la CSG qui financent les concours de la CNSA au titre de l'APA et de la PCH (baisse de 3,3% par rapport à 2008, soit − 113 M€).

#### 4) Face à cette situation, l'Etat a pris des mesures exceptionnelles :

- La reconduction à nouveau pour 2010 du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'insertion (FMDI) à hauteur de 500 M€ (depuis 2006 l'Etat a ainsi dégagé 2,5 Mds € en faveur des départements).
- La décision de reconduire pour 2010 le montant en année pleine de la compensation versée en 2009 des charges résultant de la généralisation du RSA, soit 644 M€, alors qu'une application stricte de la loi aurait pu amener le Gouvernement à fixer la compensation pour 2010 à 599 M€, soit un effort de l'Etat égal à 45 M€.
- Par ailleurs, le décret créant le FNPE a été publié permettant ainsi de verser très prochainement (en tout état de cause avant le 18 juillet 2010) aux départements une contribution aux charges résultant de l'application de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

## 5) Au-delà de ces dispositifs d'urgence, le Gouvernement souhaite aider les collectivités locales à mieux maîtriser les dépenses locales.

- Plusieurs propositions ont été faites :
- Dans le rapport JAMET
- Par M. Gilles CAREZ qui a présidé un groupe de travail installé par le Président de la République dans le cadre de la conférence sur les déficits publics.

- Le Premier ministre a réuni le 1er juin dernier les ministres concernés et la Commission exécutive de l'Association des Départements de France (ADF), afin d'engager un travail de concertation sur les nombreuses propositions du rapport.

Il a annoncé à l'issue de cette rencontre les mesures suivantes :

- mise en place d'ici septembre d'une mission d'appui pour accompagner les départements les plus en difficulté et leur proposer un contrat de stabilisation qui comportera des mesures de soutien financier (mesures d'avance remboursable susceptibles de se transformer en dotation);
- installation de groupes de travail sur les suites à donner aux 40 propositions du rapport JAMET;
- conformément aux annonces du Président de la République, **gel absolu de toute norme** nouvelle jusqu'à la fin de l'année entraînant des dépenses pour les collectivités locales (à l'exception de celles imposées par les directives communautaires) ;
- réflexion sur les trois prestations d'aide sociale (RSA, PCH et APA), en particulier, s'agissant de l'APA, dans le cadre du débat sur la réforme de la dépendance qui sera engagée avant la fin de l'année 2010 pour une mise en œuvre en 2011.
  - Tout le monde porte une responsabilité dans la dérive de certaines dépenses locales. Pour y remédier, il est nécessaire de mieux piloter la décentralisation qui doit être effectué de façon conjointe par l'Etat et les collectivités territoriales.

## Economie : Situation de l'emploi industriel dans les Hauts-de-Seine Monsieur LECLERC (groupe communiste et citoyen)

- Le département des Hauts-de-Seine est le 1er employeur du secteur industriel d'Île-de-France avec **92.116** salariés
- Plus de 50 % de l'emploi industriel se concentre sur 4 filières : transports (19,5% des emplois), industrie pharmaceutique (13%), et chimique (11%) et la production informatique, électronique et optique (6,5%).
- Notre département enregistre une baisse de l'emploi industriel de 3,4 % entre 2007 et 2008.

En 5 ans, le secteur a perdu plus de 10 000 salariés, soit une baisse de 10 %.

- Face à la menace d'une désindustrialisation massive de notre pays, le chef de l'Etat a choisi d'amplifier encore les moyens consacrés à la politique industrielle :
- 1) La France est désormais l'un des lieux au monde les plus favorables à l'innovation : depuis l'été 2007, en plus des pôles de compétitivité existants, le crédit d'impôt recherche (CIR) visant à soutenir l'effort de R & D des entreprises a été triplé.

L'installation récente du siège européen de Microsoft à Issy-les-Moulineaux illustre la pertinence de cette orientation.

2) L'attractivité de notre territoire est spectaculairement renforcée par la suppression de la taxe professionnelle qui frappait les investissements.

Allégée dès 2009, elle est totalement supprimée à compter de 2010 : pour les entreprises, l'allégement fiscal atteint 12 Md Euros cette année et sera pérennisé à hauteur de 6 Md Euros chaque année par la suite. Les collectivités locales sont, par ailleurs, compensées entièrement de leurs pertes de recettes.

3) Notre pays dispose désormais d'un fonds stratégique d'investissement public, le FSI, créé en 2009, afin de pouvoir prendre des participants dans des entreprises ou des technologies dont le contrôle est considéré comme stratégique pour le développement industriel ou la sûreté de la France.

Depuis sa création, 800 M Euros ont déjà été investis dans 21 entreprises et groupes français.

J'ai réuni à cet effet le 8 juin dernier sous l'égide du ministre chargé du plan de relance, et avec l'appui de la CDC, de la CCIP, du Medef, de la CGPME, près de 200 institutionnels de l'économie dont la moitié de chefs d'entreprise, pour leur présenter le Fonds stratégique d'investissement et les produits financiers de consolidation des fonds propres des entreprises de la CDC mais aussi d'Oséo pour assurer leur développement, sans perdre la maîtrise décisionnelle de leur gouvernance.

4) Au printemps 2010, un ensemble de mesures de relance de l'activité industrielle a été arrêté à l'issue des **Etats** généraux de l'industrie. Ces mesures bénéficieront des moyens d'investissement ouverts par le Grand Emprunt. Elles seront rapidement mises en œuvre avec pour objectif d'accroître la production industrielle française de 25% d'ici à 2015.

Parmi les mesures décidées lors des E.G.I. :

- impulser un pacte pour une Europe industrielle ;
- améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques ;
- désigner un médiateur de la sous-traitance ;
- simplifier la réglementation ;
- création d'un observatoire du financement de l'industrie rattaché au médiateur du crédit ;
- créer des comités stratégiques de filières ;
- mettre en place des prêts verts bonifiés (500 M Euros dont 300 de prêts et 200 abondant un fonds de garantie);
- mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région ;
- créer un fonds start up universités et grandes écoles.
- 5) Au plan local, plusieurs initiatives sont prises :
- A la rentrée je rassemblerai sur le thème des pôles de compétitivité, l'ensemble des responsables des 7 pôles pour évaluer leur impact sur le développement économique des Hauts-de-Seine.

- Par ailleurs, afin que les **plans de sauvegarde de l'emploi** des grandes entreprises ne se limitent pas une **simple soustraction d'emplois** dans notre département, j'ai décidé de mettre en place une stratégie d'actions de redynamisation du tissu économique à travers un plan de revitalisation de l'économie locale affectée par des suppressions d'emploi.

Ainsi, sous le contrôle de la D.D.T.E.F.P., les entreprises de plus de 1 000 salariés soumises à cette obligation légale, qui procèdent à des licenciements dont j'ai fixé le seuil à 100 salariés, devront signer des conventions de revitalisation.

Elles seront astreintes au versement de fonds qui seront réorientés vers les bassins d'emplois les plus fragiles du département pour contribuer à un rééquilibrage de l'économie départemental.

## Education Nationale - Madame MARGATE (groupe communiste et citoyen), Madame GOURIET (groupe socialiste) et Monsieur GAZEILLES (Les Verts)

#### Scolarisation des élèves handicapés en milieu scolaire

- C'est une priorité de la politique éducative. A la rentrée 2009, cela s'est traduit par :
- Création d'une Classe d'Intégration Scolaire à l'école Dolto à LEVALLOIS ;
- Création de 4 Unités Pédagogiques d'Intégration : 3 en collèges, dont le nouveau collège de la Garenne-Colombes 1 en lycée professionnel : LP Prony à ASNIERES.
- 313 auxiliaires de vie scolaire individuels ont été recrutés, et, depuis décembre 2009, 100 contrats aidés.
- Dans le même esprit, de nombreuses aides aux élèves handicapés sont mises en œuvre, comme le prêt de matériel pédagogique et informatique adapté au handicap, les aménagements d'épreuves pour les examens et concours, et les aides humaines au sein des classes.

#### Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- Conformément aux orientations nationales, les écoles du 92 scolarisent les enfants de moins de 3 ans dans l'éducation prioritaire.
- Sur un effectif global d'élèves en maternelle de 59 008, le nombre d'élèves nés en 2007 est de 1 298 dont 467 répartis dans 23 classes de « toute petite section ».

## Gennevilliers, Nanterre et Bagneux scolarisent près de 80 % des moins de trois ans du département. Avenir du RASED : (Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté).

- A la rentrée 2010, aucune fermeture de postes RASED n'a été effectuée. Dans le cadre des opérations de mouvement des enseignants, les postes vacants ont fait l'objet d'un redéploiement dans le nord du département (Asnières, Colombes, Nanterre, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne) afin de répondre plus efficacement aux besoins dans le domaine des élèves en difficultés.
- Il reste à ce jour 52 postes vacants de maîtres E sur 183.

#### Formation des nouveaux enseignants

- L'évolution du dispositif de formation des enseignants répond au constat, analysé à maintes reprises, des carences en formation professionnelle dispensée par les IUFM.

Recrutés au niveau du master des universités, les enseignants lauréats du concours 2010 seront nommés à compter du 1er septembre 2010.

- Le Département des Hauts-de-Seine accueillera 196 professeurs des écoles stagiaires à la rentrée.
- Comment va se passer leur prise de fonctions ?
- De la rentrée à la Toussaint ils sont en classe avec un professeur expérimenté, dans le cadre d'un compagnonnage.
- A l'issue de cette période, les stagiaires seront affectés sur des remplacements de congés longs ou de supports vacants, sur des écoles hors difficultés particulières, sur tout type de classe, en évitant les CP et CM2, conformément aux directives nationales de la circulaire du 25 février 2010.
- Les stagiaires bénéficieront tout au long de l'année scolaire d'un tutorat effectué par un maître formateur ou par un conseiller pédagogique de circonscription, et d'un accompagnement soutenu de l'équipe de circonscription.
- Pendant toute l'année, les Inspecteurs de l'Education Nationale veillent au bon déroulement de cette formation de proximité.

#### Dotation horaire globale dans les collèges à la rentrée 2010

- La dotation départementale pour les collèges au titre de l'année 2010 est identique à celle de l'année précédente mais les effectifs sont en hausse (+371 élèves prévus à la rentrée prochaine).
- Les moyens sont distribués selon les horaires officiels et sont fonction des structures implantées pour accueillir les effectifs prévus.
- Il est également tenu compte de divers éléments, notamment les heures statutaires, les sections européennes, les langues vivantes rares, la découverte professionnelle 3 heures (DP3) et le grec en 3ème.
- De plus une dotation supplémentaire de 10 % est attribué pour les collèges en éducation prioritaire, ainsi que pour 3 collèges non labellisés mais présentant des caractéristiques similaires (Renoir Asnières, Van Gogh Clichy et République Nanterre).
- Tous les EPLE en éducation prioritaire ont vu leur H / E maintenu (trois d'entre eux ont bénéficié d'une augmentation : Anne Franck à Antony, Dunant à Colombes et les Renardières à Courbevoie.
- Il est rappelé que la dotation est globale et que les structures sont déterminées par les chefs d'établissements après avis de leur conseil d'administration dans le cadre de la politique d'autonomie des EPLE.

Parler de remise en cause des fondements de l'école républicaine, gratuite et laïque, et dénoncer un soi-disant démantèlement du service public de l'éducation me paraît exagéré.

#### Etrangers en situation irrégulière – conditions d'accueil des sans papiers à la préfecture interpellations au guichet – pas de dialogue avec les associations Monsieur LECLERC (groupe communiste et citoyen)

#### 1) Les conditions d'accueil des sans-papiers à la Préfecture.

Vous considérez qu'il y a des files d'attentes interminables et que les conditions d'accueil faites aux étrangers ne sont pas satisfaisantes. Le bureau du séjour des étrangers reçoit en moyenne 750 personnes par jour. L'accueil de ces personnes est une priorité.

C'est pourquoi, l'année 2009 a été marquée par l'aboutissement du projet de rénovation des locaux d'accueil du public. Les travaux ont abouti à la création de 150 nouvelles places assises réparties dans 474 m², le tout **d'un coût de 2,8 millions d'Euros.** A cette superficie s'ajoute le hall ancien de 220 m² et ses 70 places assises. La modernisation des locaux s'accompagne de la mise en place d'un gestionnaire électronique de file d'attente et de prise de rendez-vous.

Un agent dédié à l'information et à l'orientation accueille aujourd'hui le public, permettant d'optimiser la qualité de sa prise en charge.

Le nouveau hall d'accueil comprend également une cabine adaptée à la réception des personnes à mobilité réduite.

L'amplitude d'ouverture de ce bureau est de 8 heures le matin jusqu'à 16 h 30 le soir. L'hiver rigoureux a amené l'ouverture des portes d'accès à la Préfecture dès 8 heures.

La qualité de l'accueil s'est trouvée fortement améliorée par ces évolutions et l'amélioration du cadre de travail a eu un effet bénéfique sur l'implication et la motivation des agents.

La Préfecture des Hauts-de-Seine figure parmi les Préfectures où l'accueil des étrangers est le mieux assuré, selon les critères du contrôle de gestion en cours au Ministère de l'Intérieur.

Le volume important de demandes traitées et la modernisation de l'organisation du service permettent au service du séjour de la préfecture de se maintenir à un niveau d'efficience très élevé (483 titres et personnes reçues par mois et par ETP) et le place au 1er rang national.

#### 2) Les interpellations au guichet :

Aucune interpellation aux guichets n'est réalisée sur la simple base d'un défaut de titre de séjour. Si une interpellation a lieu, alors elle est obligatoirement motivée par des faits plus graves. Enfin je précise que, lorsque des fonctionnaires de police sont présents dans le hall d'accueil des étrangers, ce n'est pas pour intimider les personnes présentes ou pour les dissuader d'effectuer leurs démarches.

Leur présence a pour objet de maintenir la tranquillité dans un lieu fréquenté par un public nombreux dont certaines personnes se laissent parfois aller à des comportements violents ou insultants à l'égard de mes collaborateurs.

#### 3) Le rôle des associations qui accompagnent les sans-papiers dans leurs démarches aux guichets :

A la suite de dysfonctionnements constatées, et notamment de prestations à but lucratif, exigées par certaines associations l'inspection générale de l'administration a rappelé que l'agent de préfecture qui reçoit un étranger doit se rendre compte de sa maîtrise du français oral, de sa connaissance de nos usages et des attentes qu'il exprime par lui-même.

C'est pourquoi la personne est reçue seule pendant la première partie de l'entretien individuel. Elle peut cependant se faire assister par des membres de sa famille ou par un avocat.

#### 4) Le dialogue avec les associations de soutien

- les services reçoivent régulièrement des associations ou des collectifs : RESF (22/06), Secours Catholique (23/06) ASTI de COLOMBES (11/06 avec Mme GARCIA) ;
- le Secrétaire général et le Préfet reçoivent également régulièrement des associations :
- RESF, avec le responsable départemental ;
- Association AIDES, avec Mme FRAYSSE 15/06;
- Un collectif coordonné par CSP 92, avec Mme GARCIA le 27/02/2010 :
- Les Sans-papiers du squat de GENNEVILLIERS, par deux fois : 30/04 et 28/05/2010.
- le dialogue est constant :
- il l'est aussi avec des élus qui appellent mon attention sur des cas particuliers. Ainsi, en 2009, 31 étrangers interpelés en situation irrégulière ont été remis en liberté par décision préfectorale pour motif familial ou médical alors qu'ils auraient dû être reconduits dans leur pays.

## Gens du Voyage – Monsieur LECLERC (groupe communiste et citoyen) et Monsieur LUCAS (groupe socialiste)

La mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2000 est compliquée dans les Hauts-de-Seine, en lle-de-France et en France.

En Ile-de-France, les objectifs ont été fixés par département et les Hauts-de-Seine se sont vus attribuer un objectif de 300 places en aires de stationnement d'accueil.

En conséquence, le schéma départemental signé prévoit une répartition des places par bassin d'habitat à savoir 140 places pour le nord, 80 pour le centre et 80 pour le sud.

Il ressort de l'état des lieux actualisé en 2009, que seuls 10 % de cet objectif a été atteint compte tenu de la difficulté de trouver, en accord avec les élus, des aires de stationnement.

Le schéma départemental 2003/2009 est donc désormais caduc et va être actualisé dans le cadre fixé par la circulaire interministérielle dont la parution est attendue prochainement.

Hypothèse de développement pour faire face à la raréfaction du foncier disponible dans le département :

- appréhender ce dispositif à une échelle interdépartementale voire régionale ;
- inciter à l'inscription de cette mesure dans l'élaboration ou l'actualisation des documents contractuels (ex PLH / PLU).

#### Logement

#### En écho aux propos introductifs de Monsieur BOULANGER (groupe UMP)

On peut faire 3 remarques:

## 1) Les Hauts-de-Seine restent un département constructeur même s'il est difficile de produire des logements (privés et sociaux).

Entre 2000 et 2009, 5 366 logements sont commencés en moyenne annuelle dans les Hauts-de-Seine contre 2 924 à Paris et 3 910 dans le Val-de-Marne ce qui permet de répondre en partie aux besoins liés au dynamisme démographique du département.

Globalement le nombre de logement sociaux a augmenté d'environ 10 000 entre 2003 et 2009. Le taux SRU est passé de 25,15 à 25,87%.

Un premier bilan de la délégation de compétence montre que l'objectif – ambitieux – est atteint à hauteur de 76 %, soit 7 215 logements sociaux (pour un objectif de 9 500).

L'objectif de production pour les PLAI est dépassé grâce notamment aux maisons relais et résidences sociales dans les deux premières années de la convention.

1 174 logements ont été financés pour un objectif de 1090.

## 2) Le financement de logements sociaux dans les « communes SRU » est une priorité partagée de l'Etat et du département.

La répartition territoriale des logements financés au cours des trois dernières années montre que presque la moitié (48%) de ces logements sont localisés dans les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux ce qui correspond à la politique de rattrapage voulue par l'Etat et le Conseil général.

Un effort de rattrapage a été fait dans les communes SRU du Nord des Hauts-de-Seine ainsi qu'à Boulogne à la faveur d'opérations d'urbanisme.

Pour autant, le nombre de logements sociaux n'a pas fléchi dans les communes non SRU (Rueil-Malmaison, Nanterre, Clamart, Châtillon et Fontenay-aux-Roses).

#### 3) La production de logements sociaux mobilise des moyens financiers importants

Pour financer 7 215 logements dans le parc social sur la période 2007-2009, 268 millions d'euros de subventions ont été mobilisés dont 26,3 % viennent de l'Etat et 33,8 % du Conseil général.

La délégation des aides à la pierre a un effet de levier sur la participation financière des différents intervenants dans le secteur du logement.

La moyenne des subventions sur la période 2004-2006 était de 54 millions d'euros par an. Elle est de 89 millions d'euros par an pour les années 2007-2009. L'Etat aussi bien que les collectivités territoriales ont contribué à l'augmentation des subventions.

En résumé, avant la mise en place de la délégation des aides à la pierre, 1 € de l'Etat déclenchait 2,2 € des autres contributeurs.

Depuis 2007, 1 € de l'Etat déclenche presque 2,8 € notamment en provenance du Conseil général.

En ce qui concerne :

#### 1) Financement de l'hébergement d'urgence avec les crédits de la DAP

Il est vrai que les places d'hébergement coûtent plus cher que logements familiaux. L'objectif annuel de création ou de réhabilitation de 50 places d'hébergement d'urgence fixé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre reste toutefois modeste. Mais ce qui coûte le plus cher et qui doit être maîtrisé, ce sont les coûts de fonctionnement des centres d'hébergement existants et les nuitées d'hôtel (405 M€ / 400 M€ pour 28 000 LLS en Ile-de-France par an).

La loi a prévu un objectif de 1 place pour 1000 habitants. Cela étant, la priorité et la volonté du Ministre ne sont pas tant un objectif quantitatif qu'un objectif qualitatif de rééquilibrage des places là où il y en a le plus besoin.

Dans le même esprit, la priorité ministérielle est de favoriser des parcours résidentiels facilitant la sortie d'hébergement. (Objectif de 30 %).

Le plan de relance a également permis de mettre en œuvre un programme important dit d'humanisation des centres d'hébergement d'urgence pour un montant de 6,6 M€.

#### 2) Le bilan PALULOS / ECO-prêts de la CDC

En 2009, toutes les réhabilitations ont été réalisées dans le cadre de la CGLLS. Les subventions prévisionnelles sont les suivantes :

CGLLS: 1 138 500 €
CG 92: 421 600 €
Région: 450 000 €

Pour les 800 000 logements sociaux les plus énergétivores (consommation supérieur à 230 KWh / m2) la CDC a mis en place, en 2009, 100 000 écoprêts.

-Dans les Hauts-de-Seine

- 4 opérations totalisant 206 logements ont été signées pour un montant de prêts de 2,5 M€.
- 11 autres opérations sont en cours de signature totalisent 880 logements pour 11 M€ de prêts

#### 3) Rôle des Départements dans la mise en œuvre de la politique de logement social

J'ai rappelé, en introduction, les effets bénéfiques de la DAP au département.

Dans les Hauts-de-Seine, la délégation des aides à la pierre a permis un effet de levier significatif. Depuis la mise en place en 2007, à 1 € d'aide de l'Etat correspondent près de 3 € de subventions des collectivités, principalement du Conseil général, et dont il importe de prendre toute la mesure.

La loi portant reforme des collectivités locales va-t-elle modifier le rôle des départements ?

Il faut rappeler que la loi de décentralisation de 2004 dispose que la compétence de droit commun pour la DAP échoit aux EPCI.

Ce n'est que par défaut que les départements peuvent exercer cette compétence. Le développement à venir des intercommunalités conduira vraisemblablement à un engagement plus important de celles-ci dans le cadre des politiques locales de l'habitat qu'elles ne manqueront pas de définir.

Aujourd'hui, dans l'attente de la loi de réforme des collectivités, l'heure me paraît être à un appel à la mobilisation général si l'on veut pouvoir répondre aux objectifs que la Nation vient de se fixer dans le cadre de la loi du Grand Paris (70 000 logements).

## Baisse des subventions de l'Etat par logement (1000€ PLU, 12 500 € PLAI) Madame GAREL (groupe communiste et citoyen)

#### Financement du logement social

L'enveloppe de l'Etat pour financer les logements sociaux s'est élevée à 27 M€ en 2009. Cette enveloppe a été calculée pour une production de 6 970 LLS (y compris les logements ICADE, qui n'ont pas d'impact sur cette enveloppe).

Ces subventions ne sont pas les seuls apports aux bailleurs. Le taux réduit de TVA, l'exonération de TFPB et les aides de circuit (les prêts) contribuent fortement au financement du logement social.

Pour prendre l'exemple du PLUS, l'effort financier de l'Etat s'élève in fine à 52 000 €. (PLAI = 79 650 € // PLS = 32 000 €)

La mobilisation sur le foncier est un autre élément de la politique de l'Etat en faveur de la production de logements sociaux

La politique d'investissement de l'Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine vise aujourd'hui à mettre à disposition des terrains pour construire environ 500 logements, dont 250 logements sociaux par an.

Par ailleurs, le programme de mise à disposition du foncier public prévoit également des surfaces pour construire près de 4 200 logements, dont 1 600 logements sociaux sur la période 2008-2012.

D'ici la fin de l'année, environ 1500 logements, dont environ 600 logements sociaux, auront été ou seront mis en chantier.

La mise en œuvre de la « décote » a aussi permis de mobiliser du foncier moins cher pour le logement social (Antony, Neuilly...).

Comme vous le voyez, l'Etat contribue très fortement au financement du logement social.

Il ne s'agit en aucun cas d'une diminution de l'effort financier de l'Etat.

## <u>Politique de la ville – désengagement de l'Etat – manque de visibilité sur l'avenir de cette politique</u> <u>Monsieur ALEXANIAN (groupe communiste et citoyen)</u>

#### On ne peut pas dire que l'Etat se désengage et que les budgets fondent :

- Dans la loi de Finances pour 2010, on relève que les crédits Politique de la Ville au Plan national sont passés de 3,1 Milliards d'€ en 2008 à 3,733 Milliards d'€ en 2010, soit + 19 % en 2 ans.
- Dans les Hauts-de-Seine les crédits gérés en préfecture sur délégation de l'ACSE ont augmenté au cours des 3 dernières années :
- 9,217 M€ en 2007, 9,362 M€ en 2009 + 1,60 %

Pour les CUCS, la réussite éducative, le FIPD et les crédits du BOP 104 : intégration des migrants, ateliers socio linguistique = maintenus à l'euro près à 500 000 € / an.

Sur la réforme de la politique de la ville :

Lors de l'installation du Conseil National de la Ville (CNV) le 25 mai dernier, le Premier ministre a tracé les grandes lignes de ce que pourraient être la réforme de la Politique de la Ville dans les mois à venir :

• préparation des nouveaux CUCS au cours de l'année 2011, sur la base sans doute d'un projet de loi débattu au Parlement à l'automne, qui définira les priorités et l'organisation nouvelle de la Politique de la

Ville, étant entendu que les instruments de cette politique publique ont évidemment vocation à demeurer dans la main des acteurs locaux (commune, Etat déconcentré, Conseil Général, tissu associatif), par voie contractuelle. Cette réforme devrait aller de pair avec une réforme de la péréquation financière (DSU). Dans l'entretemps, les CUCS et Programmes de Réussite Educative (PRE) seraient prorogés d'une nouvelle année en 2011.

Dès l'automne, seraient engagées **sur des territoires à définir des expérimentations** pour voie d'avenant aux CUCS existants concernés, par priorité dans les domaines de **l'éducation**, **de la réussite et de l'emploi** qui sont les préoccupations essentielles des habitants des quartiers prioritaires, étant entendu qu'il nous sera demandé de proposer des actions innovantes tant dans leur contenu que dans leur ingénierie (si notamment l'échelon intercommunal est privilégié là où ce sera possible).

Le Premier ministre a évoqué cinquante communes expérimentatrices pour toute la France, ce qui correspondrait à une quinzaine environ en Ile-de-France.

#### Politique du logement – gestion du DALO à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 Monsieur COURTES (groupe UMP)

Création de la DRIHL pour la seule région Ile-de-France, Monsieur DELORME Dans le 92 :

• une UT, installée dans le CAD, sous l'autorité de Madame L'HELGOUALC'H, Directrice Territoriale de l'ARS Eure et Loire. (UT = DDASS + DDE + Préfecture)

#### Ce qui relève de l'échelon régional :

- pilotage des politiques du logement
- territorialisation des objectifs de construction de logements sociaux dans le cadre du Grand Paris (35000 70 000)
- schéma directeur de l'hébergement d'urgence
- négociation des conventions d'utilité sociale (CUS) avec les bailleurs sociaux interdépartementaux.

#### Ce qui relève de l'échelon départemental :

- opérations de rénovation urbaine : Préfet = délégué ANRU
- gestion des conventions du contingent préfectoral
- gestion de la délégation de l'aide à la pierre au Conseil Général
- DALO Commission de médiation = départementale (Harmonisation = alignement sur 92)
- décision de reloger : le Préfet du département (Loi)
- les critères retenus pour le relogement : attache avec la commune : famille / activité
- la méthode : concertation, négociation
- Pour DALO, Monsieur APPARU a clairement et publiquement expliqué que la création de la DRIHL ne signifiait pas régionalisation ou inter départementalisation.

#### **REFORME DE L'ETAT**

## Réorganisation de la PJJ – Diminution des moyens ? Régression générale ? Madame MARGATE (groupe communiste et citoyen)

Les chiffres qu'on me donne indiquent le contraire. La nouvelle organisation du Service territorial éducatif en milieu ouvert est la suivante :

- a) secteur de Bourg la Reine : 14 éducateurs
- b) secteur de La Garenne-Colombes : 20 éducateurs
- c) secteur de Levallois : 11 éducateurs

soit 45 éducateurs et donc une augmentation de 2 postes par rapport à 2009 auxquels il convient d'ajouter les 8 éducateurs auprès du tribunal et un total de 26 éducateurs pour les établissements de placement éducatif d'Asnières et Bagneux.

#### Réforme de l'Etat et politiques de cohésions sociale – Jean SARKOZY (groupe UMP)

La révision générale des politiques (RGPP) et la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) vont profondément modifier l'organisation, le fonctionnement et le management des services de l'Etat. Ces réformes vont entrer en vigueur le 1er juillet 2010. Qu'est ce qui va changer ?

- 1) les services déconcentrés de l'Etat seront regroupés et fusionnés, autour de 3 missions prioritaires :
- la protection des populations.
- le développement équilibré des territoires,
- · la cohésion sociale
- 2) ce regroupement de services se fait aussi bien à l'échelon régional (les directions régionales) qu'à 'échelon départemental (les directions départementales), et il s'accompagne de regroupements immobiliers.

Il en résulte donc :

- une simplification de la carte administrative ;
- des économies d'échelle qui vont dans le sens d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques.
- 3) le pilotage des politiques publiques qui s'inscrivent dans ces 3 missions prioritaires est de la responsabilité du Préfet de région.

Les services départementaux sont chargés de mettre en œuvre ces politiques dans une logique de proximité et territorialisation.

#### - Pour les politiques de cohésion sociale :

- 1) il n'y aura plus que 2 services qui mettront en œuvre ces politiques à l'échelle départementale :
- 2) la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) qui regroupe :
- la DDJS.
- une partie de la DDASS,
- le service Politique de la Ville de la Préfecture,

- 3) l'Unité Territoriale Logement Hébergement (UT- DRIHL) qui regroupe :
- l'autre partie de la DDASS,
- · la DDE.
- le service logement de la préfecture.
- 4) Ces deux directions sont placées sous l'autorité hiérarchique ou fonctionnelle du Préfet de département qui luimême doit rendre compte au Préfet de région.

La vraie question qu'il nous faudra régler est bien celle que vous posez : comment les services de l'Etat vontils travailler avec les collectivités locales (département et communes) ?

- Une bonne complémentarité est indispensable.
- Chaque échelon a des missions, des compétences, et mobilise des moyens importants, financiers ou en ressources humaines.
- Je considère que les politiques sociales sont efficaces quand elles sont mises en œuvre à l'échelle de territoires pertinents : c'est le choix fait par le Conseil Général 92 avec les espaces insertion.
- et dans un département aussi urbanisé que les Hauts-de-Seine, je pense que la bonne maille territoriale est le bassin de vie, un bassin de vie organisé en **intercommunalité**.
- C'est pourquoi le dossier de l'intercommunalité est important, car c'est au niveau des intercommunalités qui vont couvrir tout le département que je souhaite organiser la complémentante entre les moyens de l'Etat et ceux des collectivités pour développer les politiques de cohésion sociale.

#### <u>Evolution DDASS- ARS - Monsieur GAZEILLES (les Verts)</u>

Le 1er mai, des agents de la DDASS ont intégré l'ARS IDF : ils sont en charge des questions de santé publique :

- veille et sécurité sanitaire
- prévention et promotion de la santé.

Le 1er juillet, le reste des agents de la DDASS vont intégrer :

- la DRIHL pour les questions d'hébergement et de logement d'urgence UT 92.
- la DDCS pour les questions de cohésion sociale.

## Accessibilité des établissements publics de l'Etat aux personnes handicapées Monsieur CARTOIRE (Groupe socialiste)

La loi du 11 février 2005 dispose qu'au 1er janvier 2015, tout bâtiment recevant du public devra être accessible aux personnes handicapées. Cet objectif fixé par la loi est pris en compte dans la politique immobilière de l'Etat.

L'approche est, schématiquement, que la conformité soit une condition préalable pour le parc nouveau et qu'elle soit mise en œuvre au meilleur rythme possible pour le parc ancien.

1- **Pour le parc nouveau**, c'est-à-dire toute nouvelle implantation recherchée par un service de l'Etat, l'accessibilité fait tout d'abord partie des critères que doivent prendre en compte les administrations concernées lorsqu'elles **sélectionnent des sites**.

De plus, ces administrations doivent obligatoirement recueillir l'avis du service des Domaines, préalablement à toute acquisition ou même simple prise à bail.

2- **Pour le parc ancien**, c'est-à-dire les bâtiments publics faisant déjà partie du patrimoine de l'Etat, la mise aux normes fait l'objet d'une action programmée dans le temps.

Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, des travaux conséquents ont été conduits à ce titre, depuis 2005, notamment par les deux principales administrations occupant les deux tiers environs des implantations, soit les ministères de l'Intérieur et du Budget.

Par exemple, le site dépendant de **la Direction Départementale des Finances Publiques**, localisé boulevard du Lycée à **Vanves** a fait l'objet en 2006/2007 d'une rénovation incluant notamment l'installation d'un élévateur permettant aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant d'accéder aux ascenseurs.

Peuvent également être mentionnés les Commissariats de Rueil-Malmaison et de La Garenne Colombes, qui sont maintenant aux normes. Il en sera de même du Commissariat de Meudon qui sera livré avant la fin de l'année.

De même encore, **le Service des Impôts de Neuilly** a été récemment aménagé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour la période à venir, un certain **nombre d'audits** portant sur l'accessibilité vont être lancés ou sont en cours de réalisation. Ainsi, **le Centre Administratif Départemental**, situé Boulevard Joliot Curie à Nanterre, important immeuble qui regroupe de nombreux services locaux de l'Etat, notamment la Préfecture, fait actuellement l'objet **d'un diagnostic** d'accessibilité, effectué par un bureau d'étude spécialisé. **Les résultats définitifs de cette étude sont attendus dans le courant de l'été.** Ils permettront d'identifier et caractériser les besoins d'adaptation et de programmer les mesures utiles dans les meilleurs délais.

D'autres audits sont en préparation.

Ces audits permettrons, dans le cadre de la **nouvelle politique immobilière de l'Etat**, de disposer des éléments techniques indispensables à une **planification d'ensemble**, afin d'avoir dans ce domaine l'action la plus soutenue possible et une visibilité plus précise de l'état et des échéances d'évolution du parc.

Comme il a été rappelé à la **rencontre que j'ai organisée le 27 mai dernier en préfecture**, avec tous les acteurs, sur l'accessibilité du cadre de vie, les Hauts-de-Seine sont un département précurseur où existent depuis 2000 une

plateforme inter-associative des personnes handicapées qui regroupe 7 associations, depuis 2003, une charte Département-Handicap signée par les associations représentatives, des chartes Ville-Handicap et des comités de suivi locaux de ces chartes très actifs.

#### <u>Evolution des structures hospitalières du département</u> <u>Monsieur GAZEILLES (Les Verts) et Madame GOUETA (groupe UMP)</u>

La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009 organise les coopérations hospitalières. Ces coopérations ont pour but d'organiser la prise en charge des patients au sein des territoires de santé Plusieurs formes :

- communautés hospitalières = établissements publics
- groupements de coopération sanitaire : établissements publics et privés.
- 1) Pour les Hauts-de-Seine nord, le CASH et l'hôpital Louis Mourier ont engagé des collaborations formalisées depuis 1997, date de création du Syndicat interhospitalier qui détient une autorisation commune d'activité de traitement des urgences, avec un maintien de l'accueil des urgences sur les 2 sites de Colombes et Nanterre.

La loi HPST réforme le cadre juridique de coopération. Un groupement de coopération sanitaire se substituera au Syndicat interhospitalier et permettra d'approfondir la logique de coopération dans un cadre juridique renouvelé et plus adapté tant dans le domaine de la gestion des ressources humaines que de la gestion administrative.

Concernant l'hôpital Louis Mourier, le pôle médecine nucléaire est actuellement fermé, faute de manipulateurs radio. Dans le cadre du projet médical du groupe hospitalier « Bichat, Beaujon, Louis Mourier » 2 pôles médecines nucléaires devraient être installés à Bichat et à Beaujon pour prendre en compte la diminution des effectifs médicaux spécialisés.

**2) Pour le sud du département**, les réorganisations hospitalières portent essentiellement sur la psychiatrie, un nouveau bâtiment accueillera 4 secteurs de psychiatrie à Clamart ; ces secteurs sont actuellement installés à Paul Guiraud à Villejuif.

## Mise en œuvre des diagnostics énergétiques au sein des bâtiments de l'Etat Madame FOURCADE (Groupe UMP)

La loi de finances pour 2009 a créé un programme du budget général pour financer l'entretien des bâtiments de l'Etat, les audits et expertises, la mise en conformité et la remise en état de l'ensemble du patrimoine immobilier. Ce programme doit favoriser les travaux de rénovation thermique prévus par le Grenelle de l'environnement. Ce programme a été mis en œuvre dans les Hauts-de-Seine, sous le pilotage du Préfet et de FRANCE DOMAINE. Un inventaire des bâtiments à auditer prioritairement a été établi en 2009 : pour les Hauts-de-Seine, il **concerne 29 bâtiments, 100 000 m2 environ de surface utile dont le CAD qui représente à lui seul 76 000 m2.** 

L'audit du CAD, financé dans le cadre du plan de relance, sera terminé fin 2010. 8 autres établissements jugés prioritaires (un bâtiment du MEEDDM, 6 commissariats et la sous-préfecture d'Antony) sont programmés en 2010. Une fois ces bâtiments audités, 80% de l'objectif prioritaire aura été traité. D'autres audits sont réalises sur des bâtiments pour lesquels l'Etat conduit des opérations de rénovation et d'extension (CREPS de Châtenay-Malabry) ou des bâtiments publics pour le compte de la préfecture de

Paris, ce qui porte les surfaces auditées à 158 000 m2.

#### SECURITE

# Les effectifs de police sont-ils suffisants pour assurer la sécurité de nos concitoyens ? Monsieur LUCAS (groupe socialiste) La police d'agglomération permet-elle d'optimiser l'action des services ? Monsieur PEMEZEC (groupe UMP)

La sécurité pour tous et partout est une mission prioritaire pour l'Etat. Sur l'agglomération parisienne, les effectifs de police n'ont pas diminué de 2000 à 2010.

Ce qui a changé, c'est la répartition des effectifs entre le terrain et des unités spécialisées à vocation départementale :

- compagnie d'intervention, de sécurisation,
- cellule anti-cambriolage, groupe cité, cellule anti-bandes.

Ces unités viennent renforcer les équipes de terrain pour mener des actions ciblées.

Dès lors, on ne peut pas évaluer la présence policière sur le terrain à la seule lumière des effectifs présents dans chaque commissariat.

D'autant plus que, sur une année, les effectifs varient en raison des mouvements de personnels, les remplacements n'étant pas concomitants aux départs.

La police d'agglomération va permettre d'optimiser l'emploi des forces de l'ordre.

- Réorganisation des services
- simplification des organigrammes
- économies d'échelle
- permet de dégager des policiers sur le terrain.
- · Mobilité des unités à l'échelle de l'agglomération

- en temps réel en fonction des besoins
- permet de projeter des moyens supplémentaires pour saturer le terrain
- affrontements : GENNEVILLIERS / ASNIERES CLAMART / MEUDON

Ceci n'empêche pas d'étudier un renforcement durable des effectifs dans certains territoires :

- UTEQ de CLICHY: juin 2009
- unité de secteur GAC : Rdv préfecture de police le 20 juillet 2010
- unité de secteur NANTERRE.

En conclusion, il m'apparaît que ce dispositif et les efforts déployés semblent adaptés à la situation du département puisque les services de police constatent sur les 5 premiers mois de l'année 2010, **une baisse de -** 2,31 % de la délinquance générale et de - 6,91 % de la délinquance de proximité.

Cette tendance se vérifie également sur la commune de **Colombes** où l'on observe sur les 5 premiers mois de l'année 2010 une diminution de **la délinquance générale de – 10,80** % et de **la délinquance de proximité de - 8.49** %.

## TRAMWAY T6 Tramway T6 – Chatillon-Montrouge-Vélizy- Viroflay - Monsieur MARSEILLE (groupe UMP)

#### Dossier important:

- II est inscrit au CPER
- Le Conseil Général du 92 contribue à hauteur de 78 M€ à ce projet (infrastructures : 384 M€ pour les collectivités. Matériel roulant : 130 M€ R.A.T.P)

Les travaux ont commencé :

- La libération des emprises et les travaux de déviation des réseaux ont démarré fin 2007 et devraient s'achever début 2011.
- Les travaux liés à l'infrastructure de transport ont été engagés début 2010 et devraient durer jusqu'à mi 2013.
- Les travaux liés au système de transport sont prévus du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 jusqu'au 2ème trimestre 2014.
- Une mise en service progressive est prévue à la fin 2013 pour la partie surface, et à la fin 2014 pour la section souterraine.

Mais cela suppose que la R.A.T.P commande le matériel roulant, qui a enregistré un surcoût de 40 M€ en raison du changement de mode de traction (tramway sur pneu). La réunion du 26 novembre 2009, avec Monsieur MONGIN et les élus des Hauts-de-Seine, avait fait apparaître plusieurs problèmes :

- risque technologique : le tramway sur pneu de LOHR est un prototype. La R.A.T.P demandait à ce que ce nouveau système soit fiabilisé.
- risque industriel : la situation de LOHR
- le bouclage financier : le surcoût de 40 M€ amenait la R.A.T.P à dépasser le plafond d'endettement qui lui est imposé.

Le Préfet de région a réuni le Comité de pilotage de ce projet le 26 février 2010 :

- Le Président du Conseil Général du 92 était présent.
- Le Conseil régional et le S.T.I.F n'étaient pas représentés.
- Pour finaliser le plan de financement, il faut : soit autoriser la R.A.T.P. à dépasser son plafond d'endettement ; soit négocier un système de cofinancement du matériel roulant entre la R.A.T.P. et la Région/le S.T.I.F. Le point au 24 juin 2010 :
- la R.A.T.P. et le S.T.I.F. sont négociation ;
- ces négociations sont organisées sous l'égide du Directeur Général des Transports du Ministère (MEDDEM) ;
- la commande est de trouver un accord permettant à la R.A.T.P. de signer les marchés pour l'acquisition du matériel roulant.

#### **QUESTIONS ORALES**

#### Nadine GARCIA

#### Relative aux rattrapages des CUCS 2009 de Bagneux et Nanterre – Groupe Communiste et citoyen

Monsieur le Président,

Depuis le mois d'octobre 2009 les villes de Nanterre et Bagneux vous alertent sur la très forte diminution (près de la moitié) des subventions accordées par le CG dans le cadre du CUCS.

Le 29 janvier dernier, Marie-Hélène Amiable, Députée-maire de Bagneux, et moi-même vous avons rencontré pour examiner comment compléter les crédits manquants pour 2009 et préparer l'année 2010.

Au cours de cet entretien, vous nous avez assurées qu'il n'était absolument pas dans votre intention de pénaliser ces deux villes pour les actions conduites en 2009.

Lors de la Commission permanente du 12 avril, un premier dossier attribuant un complément de subvention pour l'année 2009 à la Commune de Bagneux et aux associations de Nanterre a été adopté. A cette occasion, je vous ai fait part de mon étonnement puisque les montants attribués ne correspondaient qu'à un tiers de ceux attendus.

Vous m'avez demandé de ne pas prolonger mon intervention, en m'indiquant que vous alliez examiner personnellement cette situation.

Or, lors des Commissions permanentes du 10 mai et du 7 juin, aucun nouveau rapport allant en ce sens n'a été présenté.

Je vous ai adressé un courrier en date du 18 mai pour vous exprimer combien cette situation entraînait de nombreuses incompréhensions et difficultés pour les associations concernées.

Je vous fais observer que je n'ai reçu aucune réponse à ce jour.

Aussi je vous demande, Monsieur le Président, de soumettre à notre Assemblée l'adoption d'une délibération assurant aux villes de Bagneux et Nanterre des crédits du CUCS à hauteur des engagements que vous avez pris. Il serait grand temps de régulariser l'année 2009.

#### REPONSE de Patrick Devedjian

En janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale – désignés par l'acronyme CUCS – ont remplacé les Contrats de Ville (crées en 1994 sous l'impulsion de Simone Veil dans le gouvernement d'Edouard Balladur).

Je rappelle – cela est vrai depuis l'origine – qu'il s'agit d'un dispositif de soutien financier aux actions conduites par les villes dans leurs quartiers difficiles : la solidarité nationale est mise en œuvre pour corriger les difficultés rencontrées dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, de l'emploi et du développement économique, de la sécurité, de la santé, de l'intégration et de la protection des personnes défavorisées...

Les CUCS permettent donc de proposer des actions répondant à des objectifs bien précis, mobilisant des crédits spécifiques et selon des conditions strictes qui – il est important de le rappeler – sont partagées par l'Etat et le Conseil général, qui sont tous deux les principaux financeurs.

Chaque année, les services du Conseil général sont donc amenés à examiner les actions CUCS proposées par les villes éligibles à ce dispositif.

Après examen, certaines actions sont acceptées et financées, d'autres sont refusées et donc non financées, d'autres encore sont abandonnées d'une année à l'autre faute de bilan favorable ou alors sont modifiées pour mieux répondre aux objectifs arrêtés par la loi et poursuivis par les communes.

Concernant les actions proposées au titre de 2009 par les villes de Bagneux et de Nanterre, la situation est très simple.

Des subventions d'un montant respectif de 157.465€ et 36.605€ ont été accordées aux communes de Nanterre et de Bagneux au titre de 2009 par les Commissions permanentes en date des 16 novembre et 14 décembre 2009.

Je tiens à préciser que ces subventions ont été votées tardivement car les programmations communales ont été transmises tardivement aux services départementaux chargés de l'instruction de ces demandes.

Début 2010, de façon tout à fait exceptionnelle, les services départementaux ont procédé à une seconde étude des actions 2009 qui avaient été refusées en prenant en considération le bilan de l'année courante qui venait de s'achever, c'est-à-dire 2008, comme le veut la règle (validation a priori et non a posteriori).

Cette démarche exceptionnelle a finalement permis à la Commission permanente du 12 avril 2010 de cofinancer des actions CUCS de 2009 qui avaient été d'abord refusées pour un montant de 36.540€ pour la commune de Nanterre et 62.903€ pour la commune de Bagneux.

A l'issue de cette seconde étude certaines actions n'ont toujours pu être retenues faute de répondre aux critères prévus par la loi : non éligibilité à un financement politique de la ville et/ou bilan on satisfaisant.

Très logiquement, le rejet définitif de certaines actions portées par ces deux communes en 2009 n'a pas permis de consommer intégralement les financements réservés à ces deux dispositifs CUCS.

C'est sans doute regrettable mais cela était parfaitement prévisible. Autant le Conseil général a pu faire preuve d'une certaine patience qu'on peut qualifier de rétroactive dans le traitement de ces demandes de subventions, autant il ne lui a pas été possible d'aller contre l'esprit de la loi.

L'année 2009 du dispositif CUCS est donc définitivement régularisée depuis la Commission permanente d'avril dernier et je tiens à préciser, si nécessaire, que l'année 2010 du dispositif CUCS est actuellement examinée et considérée par les services départementaux avec les mêmes exigences. Je vous remercie.

## <u>Jacques BOURGOIN – Groupe Communiste et Citoyen</u> Relative à l'école de la deuxième chance

Monsieur le Président,

Je vous interpelle sur un dossier qui n'a que trop duré, il s'agit de l'ouverture d'une école de la deuxième chance dans notre département à Clichy-la-Garenne.

Vous le savez, dès l'année 2000, plusieurs villes des Hauts-de-Seine, exprimèrent leur souhait de créer une Ecole de la deuxième chance dans notre département.

A partir de 2007, 11 communes du nord des Hauts-de-Seine ont entrepris un travail en étroite collaboration avec la CCIP particulièrement active sur ce dossier. Bien entendu l'Etat, la région et le département ont été associés à ce projet.

Cette volonté d'ouvrir une école de la deuxième chance se traduisit par le vote de délibérations des 11 conseils municipaux engagés dans ce projet, de délibérations au Conseil Régional et dans la décision prise à l'unanimité par notre assemblée départementale, le 18 décembre 2009, de participer à hauteur de 10 % au financement de cette école.

Les différents partenaires pensaient être enfin arrivés à un accord. Après plusieurs réunions, courriers et consultations, les statuts étaient partagés, les critères de participation financière des différents partenaires étaient arrêtés et les locaux déjà construits à Clichy. Une Assemblée générale constitutive de l'Association « Ecole de la deuxième chance des Hauts-de-Seine » était même fixée.

Ce premier établissement devait permettre l'accueil de 100 jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme, dès le second trimestre 2010. Par la suite, un second puis un troisième site, au centre et au sud du département, devaient ouvrir en 2014 pour permettre l'accueil d'au moins 300 jeunes par an. Il aurait fallu simplement réviser les statuts de l'association.

C'est alors que le Conseil Général, au prétexte que la totalité des 36 communes du 92 n'était pas impliquée dans ce projet, engagea une nouvelle consultation sur les statuts qui de fait, remis en cause la création effective de l'association et rendit impossible l'ouverture et l'expérimentation du premier site situé à Clichy.

Aujourd'hui, le projet est donc bloqué par la faute du conseil général.

Monsieur le Président, vous en êtes conscient, pour se développer il faut déjà exister! Votre souhait de réunir l'adhésion de la totalité des villes du département remet en cause un projet qui pourrait déjà être en fonctionnement aujourd'hui.

Il est ainsi grand temps d'ouvrir cette école de la deuxième chance à Clichy et d'acter au plus vite la création d'un site au centre et au sud du département. Je vous signale d'ailleurs que la ville de Bagneux dispose d'un terrain pour accueillir une antenne dans le Sud du département.

Vous le savez très bien, la capacité d'accueil à Clichy sera limitée pour accueillir en nombre suffisant des jeunes en difficultés dans notre département. En l'état, dans les 11 communes du Nord 92, ce sont plus de 2500 jeunes (chiffres Pôle emploi) voire 5730 jeunes (jeunes de niveau V et infra V suivis par les missions locales en 2008) qui pourraient bénéficier de ce dispositif pédagogique innovant et qui sont actuellement pénalisés par la lenteur du Conseil général sur ce dossier.

Il également important de signaler qu'à l'échelle de notre département et compte tenu des financeurs - Europe, Etat, Région, Département - tous les jeunes alto-séquanais, peuvent faire acte de candidature et être retenus, même si la commune d'origine n'a pas adhéré au réseau.

Je vous avoue, comme d'autres maires de la Boucle Nord, que nous commençons sincèrement à nous interroger sur vos motifs ! D'autant plus que, comme vous le savez, les financements européens sur ce projet seront perdus d'ici la fin de l'année. Est-ce là l'explication de votre course de lenteur ?

Monsieur le Président ma question est donc simple, que compte faire le Conseil général pour que l'école de la deuxième chance située à Clichy ouvre ses portes le plus rapidement possibles. Les remarques relatives aux statuts et au mode de gouvernance ne justifient pas ce coup d'arrêt concernant un projet si important et nécessaire.

Les jeunes alto-séquanais ne doivent pas être pénalisés et traités de façon inégalitaire et discriminante par rapport aux autres jeunes franciliens. Le département des Hauts-de-Seine est, en effet, le seul département d'Ile-de-France qui ne dispose toujours pas d'une école de la deuxième chance. Ils attendent, comme nous, un engagement réel, efficace et immédiat.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous fournir une réponse claire et précise.

#### **REPONSE de Patrick Devedjian**

En préambule, je souhaite rappeler ici que l'école de la deuxième chance est bien évidemment un dispositif départementale – le Conseil générale doit en être même associé – et ne peut en aucun cas se limiter à un simple dispositif intercommunal.

Le fait qu'elle ait été initiée, en partenariat avec la Chambre de Commerce, par plusieurs communes du Nord du département ne change en rien cette ambition et ne peut d'ailleurs justifier qu'un distinguo soit opéré entre les villes fondatrices et les autres qui d'ailleurs n'avaient pas été sollicitées pour se prononcer au début de l'aventure... Au cours de ces derniers mois, plusieurs échanges ont eu lieu avec les 36 villes du département pour évoquer à la fois les statuts et le financement de cette école.

Des échanges ont également été organisés avec les Chambres de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis.

Celle-ci a d'ailleurs reconnu que le choix du Conseil général des Hauts-de-Seine de mettre en œuvre des collèges formalisés favorisera le consensus sur la base de rapports de force stables quels que soient les évolutions de leurs compositions respectives – je pense notamment au collège des entreprises et des personnalités qualifiées et serai ainsi un gage d'efficacité et de pérennité.

Pour être tout à fait précis, l'association de l'école de la deuxième chance de la Seine-Saint-Denis, créée voici plusieurs années, ne fonctionne pas avec des collèges au sein de son Conseil d'Administration et rencontre régulièrement, de ce fait, des difficultés de fonctionnement institutionnel.

Le Conseil général est garant du respect du principe d'équité entre tout les enfants du département qui ne peuvent, dans aucun domaine, être favorisés ou pénalisés en fonction de leur commune d'habitation.

Le choix contraire, souhaité par certains, d'opérer une présélection géographique des enfants susceptibles de s'inscrire au sein du premier établissement de cette école serait injustifiable juridiquement et par ailleurs contraire à la politique de solidarité interdépartementale menée par notre Assemblée ainsi qu'à l'esprit du dispositif national « Ecole de la deuxième Chance ».

Je dois préciser que plusieurs communes du Sud du département, représentés ici notamment par des élus du « groupe communiste et citoyen » et « du groupe socialiste Europe écologie Les Verts » m'ont écrit pour souhaiter que ce projet d'école de la deuxième chance s'adresse à l'ensemble des jeunes du département (Bagneux, Malakoff, Clamart).

En conclusion et très concrètement, cette école sera portée par une association unique qui gérera à terme plusieurs établissements.

Très concrètement toujours, la Chambre de Commerce et d'Industrie ayant accepté courant juin le projet des statuts de cette future association départementale, il s'agit maintenant pour l'association existante de se réunir en Assemblée Générale afin de faire évoluer ses statuts en ce sens et de permettre à l'ensemble des partenaires d'être signataires et financeurs.

Le Conseil général devrait être par conséquent prochainement en mesure de délibérer et d'approuver lesdits statuts lors d'une prochaine Assemblée.

Je vous remercie.

## Guy Janvier – Groupes Parti socialiste-Europe Ecologie-Les Verts et Communiste et citoyen Relative au THD Seine

Monsieur le Président,

Depuis le début, le financement d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit à hauteur de 59 millions d'euros, pose problème à notre assemblée.

Dois-je vous rappeler que vous-même, dès 2004, alors que vous n'étiez pas encore son Président, vous n'aviez pas caché votre scepticisme sur l'utilité de cette opération. C'est suite à votre demande, qu'un groupe de travail avait été mis en place pour réfléchir à son bien-fondé et à sa faisabilité.

Malgré les interrogations de l'opposition, partagées par un certain nombre de collègues issus des rangs mêmes de votre majorité, vous avez décidé, le 24 mars 2006, le principe de la création d'un service public local portant sur l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit. Nous l'avons, avec mes collègues Patrice Leclerc et Vincent Gazeilles, au nom de nos deux groupes, immédiatement contesté.

Le 21 décembre 2007, notre assemblée a décidé l'attribution, par voie de délégation de service public, de l'établissement et de l'exploitation de ce réseau au groupement Numéricâble, LD collectivités/ Eiffage. Nous avons aussitôt demandé l'annulation de cette délibération.

Le tribunal administratif de Versailles, le 11 juin dernier, vient de nous donner raison.

Il considère tout d'abord qu'en refusant de nous communiquer les documents que nous vous demandions, votre décision, en tant que président du conseil général, est entachée d'une erreur de droit.

Il estime aussi que le montant de l'indemnité à verser au cocontractant en cas de résiliation et que vous avez fixé à 70 millions d'euros, comme cela figure à l'article 49 de la convention conclue pour une durée de 25 ans, n'est pas justifié.

Il décide enfin (article 2 du jugement) d'annuler la délibération du 21 décembre 2007 qui vous a autorisé à signer cette convention.

Quelle que soit la décision que vous prendrez, cette affaire n'est pas terminée. Vous savez que les sociétés COLT TELECOMMUNICATIONS et FREE ont également demandé l'annulation de ces décisions. France Télécom, pour sa part, vient de déposer une plainte devant le tribunal de première instance de l'Union européenne. Elle porte une nouvelle fois sur le fond du problème. Comme l'ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques, l'a maintes fois affirmé : dans les zones denses, c'est l'investissement privé qui doit être privilégié, et non la subvention publique. Comme vous le disiez vous-même en 2004, si les Hauts de Seine ne sont pas une zone dense, qu'en est-il du reste de la France ?

Soucieux du bon usage de l'argent public, nous vous demandons expressément d'abandonner ce mauvais dossier, et de suivre la demande du Tribunal en saisissant « le juge du contrat (...), afin qu'il annule la convention de délégation de service public. »

Les 59 millions seront ainsi plus utiles pour répondre aux besoins des alto-séquanais. Cela permettrait de doubler le budget logement du conseil général pour construire plus de logement sociaux et de logements étudiants qui manquent dans notre département. Ou d'investir pour créer 100 nouvelles crèches. C'est aussi l'équivalent de 2 collèges reconstruits ou des moyens supplémentaires pour la réduction des gaspillages énergétiques.

Pouvez-vous nous faire part de la décision que vous devez prendre à la suite de cette décision de justice ? La sagesse serait que vous abandonniez dès maintenant ce projet coûteux et inefficace pour notre collectivité.

#### **REPONSE de Patrick DEVEDJIAN**

Monsieur le Conseiller Général,

Le projet de THD Seine a été validé

- 1. par la Commission Européenne dans sa décision du 20 décembre 2009 reconnaissant un Service d'Intérêt Economique Général justifiant la subvention votée par notre Assemblée,
- 2. par le Tribunal de Première Instance de l'Union Européenne, qui vient, le 9 juin dernier, de rejeter la demande de sursis à exécution de cette décision de la Commission,
- 3. par le Tribunal Administratif général du projet THD Seine.

La décision du 14 juin 2010 du Tribunal Administratif, à laquelle vous faites référence, demande simplement au Département de réviser l'article 49 de la Convention de délégation de service public, dans un délai de 4 mois à compter de la notification du jugement. La demande de modification porte sur la clause de résiliation pour motif d'intérêt général par laquelle il était prévu une indemnisation forfaitaire d'un montant de 70 millions d'euros, en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

Je vous rappelle que ce montant de 70 millions d'euros était, selon les périodes, favorable au Département.

Le Tribunal a considéré que cette clause devait être renégociée. Le Département en a pris acte et a immédiatement entamé une négociation sur ce point avec son délégataire.

Un rapport sera présenté à la Commission Permanente du 5 juillet prochain, lui soumettant une proposition d'avenant comprenant l'ajustement de l'article 49 conformément au jugement du Tribunal Administratif de Versailles.

Cet avenant intégrera également :

- les précisions demandées par la Commission Européenne,
- les ajustements liés à l'application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 dont les modalités de mise en œuvre ont été précisées par une décision de l'ARCEP du 22 décembre 2009 publiée au Journal Officiel le 18 janvier 2010.
- les modifications résultant d'ajustements demandés par les usagers.

La délégation de service public est aujourd'hui confortée. Elle va donc pouvoir être exécutée normalement. Je vous précise que Sequalum a d'ores et déjà :

- signé des conventions avec les gestionnaires d'immeubles privés et publics des Hauts-de-Seine pour plus de 50.000 Logements :
- lancé les études de déploiement sur 15 communes, ce qui devrait lui permettre d'ouvrir 10 000 prises à la commercialisation dès cette année.

#### Intervention de Patrice LECLERC à la Commission Permanente du 5 juillet 2010

Monsieur le Président,

Le projet d'avenant que vous proposez a trois objectifs :

- modifier l'article 49 de la convention à la suite de l'injonction du jugement du tribunal administratif de Versailles qui a annulé la délibération du Conseil général ayant approuvé la convention de délégation de service public
- traduire l'engagement qu'a pris le Département devant la Commission européenne en matière d'information des opérateurs et de séparation des intérêts du délégataire et de ses actionnaires (je vous rappelle que vous n'avez toujours pas communiquez aux élus les documents que vous avez communiqué à la commission européenne)
- compléter le catalogue de services et la grille tarifaire en application de la décision de l'ARCEP du 22 décembre 2009 relative aux modalités du déploiement et de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, notamment en zones très denses, qui s'applique à l'ensemble des communes du Département des Hauts-de-Seine.

#### J'examinerai:

D'abord la procédure suivie pour l'adoption du projet d'avenant,

Ensuite j'exposerai les observations qu'appellent les dispositions de ce projet d'avenant.

Enfin, je conclurai par des propositions opérationnelles.

1) Tout d'abord sur la procédure

Le rapport de présentation de l'avenant précise que l'impact financier des adaptations proposées ne pouvait être anticipé par le délégataire.

La présentation devant la commission de délégation de service public (CDSP), qui, en application de l'article L.1411-6 CGCT, doit être saisie de tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global des recettes supérieure à 5%, ne constituerait donc qu'une précaution.

L'impossibilité indiquée par le délégataire d'évaluer l'impact financier des modifications apportées se traduit par l'absence de comptes prévisionnels actualisés.

En pratique aucune donnée financière même partielle et a fortiori aucune simulation n'est fournie.

1.1. Parmi les modifications prévues par l'avenant certaines auront pourtant un impact financier : il s'agit tout d'abord de l'adaptation du catalogue de services suite à la décision n°2009-1106 de l'ARCEP sur le mode de déploiement de la partie terminale des réseaux fibre optique.

En dépit de ces modifications qui auront nécessairement un impact commercial et financier, le rapport de présentation se borne à indiquer que « les économies et gains de recettes pouvant résulter des modifications contractuelles projetées se compenseront avec les surcoûts induits par ces mêmes dispositions. » (page 10 du rapport).

Cette affirmation est invérifiable du fait de l'absence de données financières globales.

On notera que les deux services modifiés (SOLoptique et PONoptique) sont ceux sur lesquels sont modélisés les revenus les plus importants dans les comptes prévisionnels initiaux. De fait toute modification tarifaire concernant ces services est susceptible d'avoir un impact financier, du fait des volumes concernés.

<u>1.2.</u> En outre, le projet d'avenant dans ses articles 12-2 et 12-3 permet au délégataire de s'exonérer d'une partie des investissements initialement prévus.

SEQUALUM n'est plus obligé de raccorder les logements lorsqu'il n'est pas opérateur d'immeuble. Il n'aurait quasiment plus d'obligation de raccordement. En effet, même une obligation imposant à SEQUALUM de devenir opérateur d'immeuble lorsqu'aucun autre opérateur n'a cette qualité, pourrait être sans effet, le choix de l'opérateur d'immeuble étant une liberté du propriétaire d'immeuble.

Dans l'hypothèse où SEQUALUM n'est pas opérateur d'immeuble, il n'a pas à investir dans la réalisation des colonnes montantes correspondantes. On peut donc considérer que SEQUALUM pourra réaliser une économie par rapport à son programme d'investissement initial, qui prévoyait le raccordement de plus 500 000 clients finals.

1.3. Au final, les modifications du catalogue de services apparaissent comme susceptibles d'impacter de manière significative et plutôt favorable le plan d'affaires de SEQUALUM, à la fois en termes de revenus (les modifications tarifaires affectent les services qui génèrent le plus de revenus dans le plan d'affaires initial) et en termes d'économies potentielles sur les raccordements initialement prévus de clients finals (dans les cas où le concessionnaire n'est pas opérateur d'immeuble).

La réalisation de simulations sur l'impact de ces modifications tarifaires et du périmètre des investissements aurait donc pu et dû être demandée au délégataire, afin d'éclairer le Département sur leurs conséquences sur l'équilibre économique et financier de la délégation de service public (DSP).

Une telle information est d'autant plus indispensable que l'équilibre financier, le Taux de Retour sur Investissement (TRI) de la DSP est en partie lié à la perception de la participation publique départementale dont le niveau pourrait être impacté et révisé largement à la baisse, voir ramené à zéro dans l'hypothèse d'une amélioration de cet équilibre financier.

La question posée est de savoir si les modifications substantielles apportées par l'avenant à la concession ne viennent pas bouleverser l'équilibre de la DSP et donc la remettre fondamentalement en cause. Vous faites preuve de légèreté en n'obligeant pas votre délégataire à actualiser son compte d'exploitation prévisionnel.

2) Ensuite sur les articles de la convention DSP modifiés par le projet d'avenant

#### Sur l'article 49 de la convention :

Le jugement reprochait à cette clause de prévoir une indemnité forfaitaire de 70 M € dont le montant était injustifié et qui s'imposait quel que soit le moment de la résiliation, risquant ainsi de conduire le Département, soit à verser plus qu'il ne devrait, soit à préférer renoncer à l'exercice de son pouvoir de résiliation.

La clause répond à la demande du tribunal tout en conservant le bénéfice du plafonnement qui avait été invoqué par le Département. Le montant de 70 M € - qui aurait dû être revu à la baisse au vu du nouvel équilibre financier de la concession que vous avez refusé de rendre public – ce montant de 70 M € devient le montant maximal de l'indemnisation susceptible d'être due au délégataire, en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, au titre du bénéfice manqué, outre le montant correspondant à la part non amortie des biens de retour réalisés à la date à laquelle intervient la résiliation.

Il appartiendra au délégataire de justifier du montant de l'indemnité demandée. La nouvelle rédaction ne tient cependant pas compte du changement d'application de l'indemnisation du délégataire pour le calcul des intérêts en cas de retard de paiement du Département. Leur point de départ reste la date de prise d'effet de la résiliation, sans prévoir de décaler la date d'exigibilité si le délégataire n'a pas apporté, auparavant, les justificatifs du montant réclamé. Il y a donc un risque pour le Département de payer davantage en cas de résiliation. Et la résiliation est une hypothèse que le Département doit avoir en perspective en fonction des recours des opérateurs devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

#### Sur l'article 3 de la convention :

L'avis de la Commission européenne du 30 septembre 2009 sur le projet des Hauts-de-Seine avait relevé que, afin d'accroître davantage les possibilités de contrôle du Département et éviter toute confusion possible entre les intérêts du Délégataire et ceux de ses actionnaires, le Département a convenu avec le délégataire d'insérer à la convention les six modifications qui interviendront par voie d'avenant soumis au vote du Conseil général.

Concernant l'article 3 de la convention, relatif aux principes généraux de la mission de service public, l'avenant se borne à reproduire la première de ces modifications ainsi visées, soit :

« • L'Autorité Délégante rendra publique la couverture du Réseau au fur et à mesure de son élaboration. » (avis CE, § 88).

Mais l'ajout de cette mention ne reflète pas l'engagement complet du Département. Celui-ci s'est engagé à mettre en œuvre un mécanisme d'informations opérationnelles relatives au détail du plan de déploiement rendues publiques dès le début de la phase d'études. Son contenu précis devait être développé dans l'avenant. La Commission relève ainsi dans son avis que :

- « 48. L'information de tous les tiers intéressés sur tous les projets de déploiement du réseau THD 92 sera organisée à tous les stades importants des procédures d'élaboration et de suivi, et ce dès le début du processus de déploiement.11 En particulier, les informations opérationnelles relatives au détail du plan de déploiement seront rendues publiques dès le début de la phase d'études, c'est-à-dire dès présentation au Département dans le cadre du 'Comité de Suivi' des avant-projets sommaires (« APS ») correspondant à chaque NRO et définis à l'Annexe 2 de la Convention.12
- 11 Ce mécanisme sera précisé par un avenant à la Convention et entrera en application dès l'entrée en vigueur de ce dernier qui interviendra dès qu'une décision de la Commission sera prise.
- 12 Les APS contiennent toutes les informations permettant aux opérateurs tiers d'anticiper le déploiement du réseau (article 3.1 de l'annexe 2 à la Convention). »

La seule mention introduite par l'avenant est donc en retrait par rapport aux stipulations de l'avis de la Commission européenne. Or c'est au vu de cet engagement du Département que la Commission a donné un avis favorable.

Certes l'avenant modifie aussi, comme il a été annoncé dans l'avis de la Commission européenne, les articles 41 et 42 de la convention pour prévoir que l'Autorité délégante (le Président du Conseil général) « pourra »inviter les opérateurs intervenant sur le territoire des Hauts-de-Seine au Comité de suivi et au Comité de pilotage « afin de les informer du déploiement du Réseau et de l'évolution des Services et recueillir leurs observations. »

Toutefois, il s'agit d'une simple faculté du Président du Conseil général, aucune périodicité n'étant fixée et aucune précision sur le contenu et la forme de l'information n'étant apportée. De plus, il n'est pas prévu explicitement que les opérateurs seront informés « dès le début de la phase d'études ».

La transparence affichée par le Département n'est donc pas garantie par l'avenant que vous proposez.

#### Sur l'article 10 de la convention :

Cet article renvoie à l'annexe 2 sur la conception qui maintient le dimensionnement des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) à 25 m2 (et toujours 39 NRO sur 64 appartiennent à Numéricâble) avec 12 baies permettant l'arrivée de 3 fournisseurs d'accès Internet (FAI). Les dispositions insérées se contentent d'indiquer dans plusieurs paragraphes que le dimensionnement sera évolutif, qu'il tiendra compte des demandes, et qu'il fera l'objet d'un suivi en Comité.

Ces dispositions reprennent les engagements pris par le Département vis-à-vis de la Commission européenne quant au dimensionnement insuffisant des NRO du THD Seine. Mais sur le fond rien n'a changé, ce sont les mêmes dimensions. L'avenant pour respecter l'avis de la Commission Européenne aurait dû fixer une nouvelle dimension des NRO.

#### Sur les articles 12-2 et 12-3 de la convention :

Ces deux articles de la convention décrivent respectivement les modalités de desserte interne en fibre optique des immeubles collectifs et des ensembles immobiliers à dominante pavillonnaire.

L'avenant les modifie en profondeur au motif de tirer les conséquences résultant de l'introduction de la notion d'opérateur d'immeuble visé par la loi de modernisation de l'économie (LME) et ses textes d'application, dont la décision de l'ARCEP du 22 décembre 2009.

Or, ces nouvelles dispositions permettent en fait au délégataire de s'exonérer tant du câblage interne de nombre d'immeubles collectifs que de la desserte en fibre optique des zones pavillonnaires (déjà reportée dans la seconde phase, et dont on rappellera que sa couverture est conditionnée par une décision du Conseil général), dès lors qu'un autre opérateur aura conventionné avec le gestionnaire ou le propriétaire de l'immeuble ou sera présent dans la zone. Il suffira au délégataire « d'avoir tenté utilement » d'intervenir pour être déchargé de son obligation de couverture !

Ces dispositions ne sont nullement imposées par le nouveau cadre réglementaire. Les communes des Hauts-de-Seine étant toutes en zones très denses, le délégataire pourrait intervenir en qualité de co-investisseur comme le prévoit spécifiquement la décision de l'ARCEP du 22 décembre 2009. Cette modalité permettrait au Département de garantir sur le long terme l'accès de tout opérateur (y compris les nouveaux entrants) à l'ensemble des immeubles de son territoire.

L'avenant conduit à réduire le périmètre du déploiement du réseau départemental de manière considérable (possibilité qui se rencontrera fréquemment compte tenu des réseaux privés existant et en projet sur ce département ; selon France Télécom, comme le retient la Commission européenne dans son avis, 478 951 prises devaient être adressables dans les Hauts-de-Seine au 31 décembre 2009).

Pourtant, aucune évaluation financière de l'impact de cette modification n'a été produite. Si le Conseil Général voulait jouer son rôle d'autorité concédante et ne pas se soumettre à son délégataire, un état des lieux au moment de la signature de l'avenant aurait du être fait, un certain nombre d'immeubles ayant d'ores et déjà choisi leur opérateur d'immeuble.

La société délégataire SEQUALUM est parfaitement à même de disposer de cette information, puisqu'elle est inscrite depuis décembre 2009 sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles du département des Hauts-de-Seine.

Pour autant, l'avenant proposé par l'exécutif ne fait aucun lien entre cette diminution des dépenses d'investissement à engager pour le délégataire et le montant et les modalités de versement de la subvention. Il

n'est ainsi aucunement prévu que ce montant puisse être revu en fonction du périmètre effectif de déploiement du réseau.

#### Sur l'article 28-2 de la convention :

Cet article porte sur les conditions de versement de la subvention due au titre de la phase 1 soit 25 M €.

La clause actuelle de la convention prévoit que :

La participation de 25 millions d'euros sera libérée dans les conditions suivantes :

5 millions d'euros dans les 45 jours suivant la notification au Délégant de la décision de la Commission européenne ;

500.000 euros par tranche de 2 millions H.T. de travaux commandés par le Délégataire et sur le point d'être réalisés, jusqu'à un montant commandé de travaux de 92 millions d'euros H.T.;

2 millions d'euros suivant la réception des travaux de la première phase.

L'avenant tente de rectifier l'erreur concernant les modalités de versement de cette subvention qui conduirait à libérer une participation de 30 millions d'euros et non de 25 millions d'euros, le paiement par tranche pouvant, en effet, aboutir à un total de 23 millions d'euros (1/4 de 92 millions d'euros).

La formule insérée par l'avenant est cependant pire que l' « ambigüité » qu'il prétend réparer, puisqu'il se borne à remplacer au deuxième tiret 92 millions d'euros H.T par 72 millions d'euros H.T.

Ainsi, il suffira au délégataire de justifier d'avoir commandé (et non pas dépensé) pour un montant de 72 millions d'euros H.T de travaux pour toucher 23 M € (5 millions d'euros H.T + 1/4 de 72 millions d'euros), la seule pièce justificative demandée étant la production de bons de commande (article 28.4). Le délégataire pourrait même solliciter l'ensemble de la subvention prévue au titre de la phase 1, soit 25 millions €, s'il a pu s'exonérer d'une partie importante des prises initialement prévues comme le lui permettent dorénavant les articles 12-2 et 12-3, comme on l'a vu ci-dessus.

<u>Sur l'annexe constituée de la convention cadre pour l'accès et le développement des infrastructures de Sequalum</u>

Ce modèle de contrat à conclure par le délégataire avec les opérateurs usagers stipule que le réseau déployé dans les immeubles est la propriété de la société Sequalum (par exemple, article 8-2 de la convention cadre).

Cette disposition est directement contraire au principe applicable à toute délégation de service public, selon lequel les ouvrages constitutifs du réseau public – qualifiés de biens de retour – sont dès l'origine la propriété de l'autorité concédante, qui ne fera, en fin de concession, qu'en recouvrer la possession.

Cela est d'autant plus inadmissible qu'il est rappelé qu'il existe un flou important sur le périmètre des biens de retour. En particulier, aucune liste de ces biens n'est jointe en annexe de la convention. Un inventaire devait cependant être établi « dès l'entrée en vigueur de la Convention » en application de l'article 51-2 de la convention de délégation de service public. Il ne semble pas avoir été réalisé à ce jour ou, à tout le moins, cette donnée n'est pas publiée.

#### 3) Propositions que nous soumettons à la Commission permanente

3.1. Monsieur le Président, soyez transparent vis-à-vis des élus. Nous n'avons toujours pas les éléments que vous avez transmis à la Commission Européenne, malgré nos demandes répétées.

Par lettre en date du 1er juillet, avec mes collègues Guy Janvier et Vincent Gazeilles, nous vous avons demandé : Les études techniques et économiques ayant mesuré les économies générées par rapport au programme d'investissement initial et son impact sur le niveau de la subvention départementale,

L'inventaire des biens de retour qui doit être établi dès l'entrée en vigueur de la convention en application de l'article 51-2 de la convention de délégation de service public,

Les études techniques et économiques ayant mesuré les gains de recettes résultant des modifications tarifaires projetées,

Les informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles du département des Hauts-de-Seine dont la société délégataire Sequalum a été destinataire en sa qualité d'opérateur inscrit sur la liste établie par l'ARCEP à cet effet,

Le mécanisme d'information de tous les tiers intéressés sur tous les projets de déploiement du réseau THD 92, qui devait être organisé à tous les stades importants des procédures d'élaboration et de suivi, et ce dès le début de la phase d'études, et qui devait être précisé dans l'avenant à la convention annoncé à la Commission européenne (§ 48, note 11, de l'avis de la Commission européenne).

Le dossier de notification, avec ses annexes, adressé à la Commission européenne par courrier du 27 juin 2008, Les compléments et réponses aux questions de la Commission européenne que vous lui avez transmis par courriers du 15 juillet 2008, du 19 novembre 2008, du 28 novembre 2008, du 13 mars 2009 et du 10 août 2009, L'analyse du Département ayant permis d'allouer la subvention commune par commune, ainsi que la cartographie

de ces zones et le calendrier de déploiement du réseau associé.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de votre part alors que ces éléments factuels sont à votre disposition immédiate et ne nécessitent aucune recherche particulière.

3.2. Cette transparence doit être aussi financière. Vous engagez les contribuables alto-séquanais sans donner les chiffres. Un avenant comme celui que vous proposez doit obligatoirement s'accompagner d'un compte d'exploitation prévisionnel. C'est impératif. Vous savez bien que les recettes de la concession vont augmenter de plus de 5%, sinon vous n'auriez pas sollicité la Commission de délégation de service public!

Allez jusqu'au bout de la démarche, dites nous la réalité des comptes. Y a-t-il vraiment besoin d'une subvention publique à cette hauteur alors qu'il y a beaucoup moins d'investissements et d'avantages de recettes attendues.

A l'heure de la rigueur que vous voulez appliquer aux Français, donnez l'exemple d'une gestion transparente, soucieuse de chaque denier public!

3.3. Votre avenant confirme nos interrogations de départ. Vous faites un cadeau à Numéricable qui est l'actionnaire majoritaire de SEQUALUM. En effet, en arrêtant les investissements au pied des immeubles, en n'obligeant pas le délégataire SEQUALUM au co-investissement, Numericable qui est déjà présent dans la plupart des immeubles des Hauts-de-Seine va être le grand gagnant de l'opération. Il n'a plus besoin de moderniser son réseau, il va s'appuyer sur SEQUALUM pour promouvoir ses offres et il sera le premier et le seul pendant un certain temps dans l'immeuble.

Et à la sortie, contrairement à vos engagements initiaux, le réseau SEQUALUM n'apportera pas la fibre chez l'usager final. Mais Numericable, via sa filiale SEQUALUM aura malgré tout engrangé la subvention publique!

3.4. Il y a un risque supplémentaire avec cet avenant, c'est que le projet SEQUALUM s'arrête à issue de la première phase suite au recours des opérateurs Colt et France Telecom devant la Cour de Justice de l'Union Européenne. Or, avec la première phase, ce sont les zones déjà les mieux desservies qui sont les mieux déployées. Il y a donc un risque que la fracture numérique territoriale s'aggrave.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'arrêter cette aventure financière.

Il y a déjà beaucoup trop d'argent engagé, à preuve les différents marchés techniques que vous avez déjà passés et ceux juridiques à intervenir.

Le risque est trop grand pour le Département sans que le résultat attendu soit au rendez-vous. A moins que vous ne soyez déjà dans le scénario : « après moi, le chaos » !

En l'absence des informations substantielles que vous vous refusez à nous communiquer, nous voterons contre cet avenant.

#### **INTERVENTIONS SUR LES RAPPORTS**

## Rapport 10.141- Compte administratif 2009 Intervention de Patrick JARRY

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Le manque de transparence est l'une des caractéristiques les plus frappantes de ce compte administratif.

Si l'on se penche par exemple sur les dépenses en matière d'habitat, on constate que les comparaisons sont rendus difficiles entre le budget primitif et le compte administratif par des choix de présentation différents. Heureusement, une phrase dans le rapport sur le compte administratif est là pour nous rassurer : « les dépenses concernant l'habitat sont en hausse de + 10,29 % et ont été réalisées à hauteur de 59,78 M€».

Une analyse plus poussée nous montre que la réalité est toute différente. Alors qu'environ 70 millions d'euros étaient initialement programmés, seulement 59,78 millions d'euros ont été effectivement dépensés en 2009, soit une différence de près de 10 millions d'euros.

Sur ces 10 millions d'euros non utilisés, la plus grande part - près de 6 millions d'euros (5,78) - aurait dû être affectée au logement social.

Ce n'est guère surprenant compte tenu de la réticence traditionnelle de la droite à soutenir la construction de logements sociaux. Ca l'est plus si l'on considère que plusieurs programmes de construction de logements sociaux ont failli être bloqués dans le département parce que l'Etat diminuait « l'aide à la pierre ». Au vu des chiffres qui nous sont fournis, un concours financier de l'Etat en recul d'environ 3 millions d'euros (10,79 contre 13,53) et près de 6 millions d'euros de crédits non consommés, on a le sentiment que tout n'a pas été fait pour éviter la crise.

Certes, à Nanterre, certains logements programmés sortiront de terre mais avec retard et à ce jour plusieurs programmes prêts n'ont pas de réponse. Qu'en est-il ailleurs ? Plus globalement, on peut s'interroger à l'heure du Grand Paris pour bâtir une métropole solidaire et durable, sur ce choix de ne pas soutenir la construction alors que c'est l'ensemble de la métropole qui souffre d'un manque de logements en général et de logements sociaux en particulier.

Le département des Hauts-de-Seine a les moyens de mener une politique de l'habitat ambitieuse en soutenant la construction et les opérations de rénovation urbaine. Au lieu de cela, il préfère se passer de plusieurs millions d'euros pourtant programmés.

J'en viens maintenant à l'aide aux personnes âgées. Là encore quelle opacité!

Les chiffres que vous nous fournissez ne sont guère utilisables puisqu'il est impossible de distinguer la part qui revient à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie de celle qui est propre au Conseil Général.

En apparence, ils sont très satisfaisants. Les dépenses dans ce domaine sont en progression, passant de 66,45 millions en 2008 à 68,89 millions en 2009, soit une augmentation de 3,7 %. Le taux de réalisation à 100 % est exceptionnel.

Si nous nous écartons des données fournies dans le compte administratif et nous nous penchons sur les indications fournies par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et la DREES (Direction des Recherches, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) pour comprendre ce que cachent ces chiffres, on s'aperçoit que d'après la DREES, les Hauts-de-Seine sont l'un des départements de France qui contribuent le moins au financement : 99<sup>ème</sup> rang pour l'aide à domicile, 98<sup>ème</sup> pour l'aide à l'hébergement. Si on rapporte l'investissement du département dans ces aides au potentiel fiscal du département, on obtient le ratio le plus faible de France ! (4,2%)

Or le concours de la CNSA (d'après les chiffres de cet organisme) à l'APA dans les Hauts-de-Seine est également le plus faible de France. Il faut donc en conclure que ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui sont mis à contribution pour suppléer à la fois au Conseil Général et à la Caisse Nationale prévue à cet effet.

Je tiens juste à pointer les budgets culture, jeunesse, sports, qui déjà en baisse chaque année au budget primitif ayant un taux de réalisation de 86%, sont décidément les parents pauvres des choix financiers du Conseil général. Nous avions dénoncé, lors du vote du budget primitif, un budget construit sur des mensonges et des effets d'annonce. Ce compte administratif vient confirmer cette tendance. Pour cette raison, nous voterons également contre.

#### Rapport 10.142 - Budget supplémentaire Intervention de Patrick JARRY

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Avec un excédent de plus de 107 millions d'euros, le Conseil Général dispose de ressources importantes pour infléchir sa politique et investir davantage dans le logement, dans la rénovation urbaine et, enfin, mieux assumer son rôle social.

Vous nous proposez au contraire de consacrer une part importante de cette somme, 39,67 millions d'euros, dans l'autofinancement au nom de l'équilibre budgétaire. Visiblement, le Conseil Général des Hauts-de-Seine suit la tendance imprimée par les grands états européens depuis le début de la crise. Après la relance, vous nous proposerez bientôt la rigueur comme remède à tous les maux.

Cette posture est pourtant déconnectée de la réalité. Le niveau d'endettement actuel du Conseil Général ne justifie pas cette frilosité. On peut également remarquer que le niveau des droits de mutation est en train de remonter.

Alors que 2009 avait été logiquement une année creuse à cause de la crise immobilière, 2010 démarre nettement mieux. Avec plus de 120 millions d'euros déjà encaissés, on revient progressivement vers les niveaux observés avant la crise.

La frénésie immobilière et la fièvre spéculative seront reparties bien avant que les vraies victimes de la crise ne sortent, elles, de la précarité.

Le choix de privilégier l'autofinancement alors que les besoins sont criants en termes de logements, de rénovation urbaine ou de solidarité dans les Hauts-de-Seine, n'est pas acceptable.

Avec cette somme, près de 40 millions d'euros, on pourrait doubler le budget consacré au logement social sans pour autant se mettre en danger financièrement. Cet effort en faveur du logement rentrerait pleinement dans le plan de relance que vous aviez initié et dont, manifestement, il n'est plus question aujourd'hui. Mais nous savons bien que le logement social n'a jamais été une de vos priorités. Ne pas construire de logement social est aussi une manière de faire fuir les plus démunis et d'encourager la spéculation immobilière.

Peut-être pouvez-vous nous dire aujourd'hui qu'aucun projet de constructions de logements sociaux déposés auprès de vos services au cours de l'année 2010, ne sera rejeté faute de disponibilité budgétaire suffisante.

C'est étrange de voir comment vos documents budgétaires sont silencieux sur ces questions pourtant capitales pour les habitants de notre département.

De manière similaire, avec cette somme, le Conseil Général pourrait s'engager plus franchement qu'il ne le fait dans l'action sociale. La solidarité ne doit pas se borner aux obligations auxquelles tout département doit satisfaire et que l'Etat devrait compenser ce qui n'est pas le cas comme la prise en charge du RSA ou les moyens de la MDPH.

Enfin, je terminerais par une remarque en forme de question sur certains des ajustements auxquels vous procédez. Dans le rapport, il est indiqué que 3,5 millions d'euros seront rajoutées à l'enveloppe consacrée aux travaux dans les établissements scolaires et universitaires. Dans le détail, on remarque cependant que si trois collèges (dont le collège Jean Perrin à Nanterre) vont bénéficier de crédits plus importants, quatre autres vont recevoir moins. Quelles sont les raisons qui poussent le Conseil Général à diminuer son investissement sur des opérations de rénovation de collèges alors qu'il devrait s'agir d'une de ces priorités ?

Ce budget supplémentaire était une occasion offerte de redresser le tir après un budget primitif qui nous semblait à coté des réalités. Nous constatons que vous ne tirez pas partie de cette occasion pour répondre aux besoins réels des habitants de ce département. Nous voterons donc contre ce budget supplémentaire.

#### Rapport 10.157 - Vente à la commune du Plessis-Robinson de deux parcelles Intervention de Patrick JARRY

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Je voudrais attirer votre attention non pas tant sur le principe de la vente qui nous est proposée, que sur les conditions financières dans lesquelles celle-ci doit s'effectuer.

En effet, les travaux d'aménagement que veut effectuer la commune du Plessis-Robinson dans ce secteur justifie tout à fait que le terrain lui soit cédé. Il s'agit d'ailleurs de travaux que le département se proposait d'effectuer luimême en 2004.

Ce qui me semble en revanche poser problème, c'est le prix auquel ce terrain est proposé. Selon l'estimation faite par France Domaine, estimation qui tient compte du coût des travaux de confortement nécessaires, le terrain vaudrait près de 1 400 000 euros. Vous nous proposez de le vendre à 500 000 euros, soit une décote d'environ 65 %. Vous justifiez cette baisse par une autre estimation, faite par le bureau d'études Innovia, qui considère que le coût des travaux est beaucoup plus important que le supposait France Domaine.

Vous semblez donc en tirer la conclusion que les estimations réalisées par France Domaine ne sont pas fiables, que les prix proposés par cet organisme doivent être révisés à la baisse. Soit, mais encore faudrait-il que toutes les communes bénéficient des mêmes opportunités et qu'elles aient toutes droit à un rabais équivalent. Force est de constater que ce n'est évidemment pas le cas...

En vous écartant à ce point des estimations réalisées par France Domaine qui ont pourtant valeur de référence dans ce type d'opération, vous ouvrez délibérément la voie à tous les soupçons. Doit-on considérer que les prix varient en fonction des proximités politiques ?

Pour sortir de cette impasse, une règle doit être fixée qui s'appliquerait de la même manière aux 36 communes du département : le prix juste sera celui estimé tel par France Domaine, ou le prix de France Domaine moins un certain pourcentage identique pour toutes les villes.

Sans davantage de garantie de votre part sur un traitement équitable de toutes les communes du département, nous ne pouvons pas approuver cette opération en particulier.

## Rapport 10.120 - Concours financiers dans le cadre de la lutte contre le changement climatique Intervention de Patrick JARRY

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, le département participe financièrement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur de nouveaux bâtiments. Qui pourrait s'opposer à cela ? Nous sommes tous en effet favorables à la généralisation de ce type d'équipements et nous voterons pour.

J'aurais néanmoins quelques remarques à faire sur la méthode employée. Vous nous demandez en effet d'approuver un changement des conditions d'attribution d'aides avant d'approuver le financement de plusieurs programmes.

Le changement des règles d'attribution est présenté dans le rapport comme allant de soi : « le plafond de 50 000 euros ne doit plus s'entendre par bénéficiaire mais par commune si l'on souhaite conserver à l'aide départementale son efficacité ». Il y a en effet lieu de discuter de son efficacité. Le changement que vous préconisez va accroitre les inégalités de traitement entre les communes.

Comme vous le savez pertinemment, le département des Hauts de Seine est composé de 36 communes qui ne sont pas toujours homogènes. Entre Ville-d'Avray et ses 11 000 habitants et Boulogne qui en compte plus de 100 000, il va de soi que les enjeux et les besoins ne sont pas les mêmes. Plafonner les aides à 50 000 euros par an et par commune, c'est clairement favoriser des communes faiblement peuplées et peu denses comme Ville-d'Avray au détriment de communes plus peuplées où l'habitat collectif est plus répandu comme Boulogne ou Nanterre.

Notez bien que j'aurais pu aussi mentionner le cas encore plus spectaculaire de Marne-la-Coquette mais il ne faut pas toujours s'acharner sur les mêmes.

Ce choix de plafonner à 50 000 euros par commune est donc injuste et va sans doute enlever à la mesure une partie de son pouvoir incitatif. Il aurait mieux valu en rester à la règle initiale qui consistait à plafonner à 50 000 euros par bénéficiaire à condition de bien s'entendre sur l'identité du bénéficiaire.

Considérer que parce que le SIPPEREC se voit confié la maitrise d'ouvrage, il est le bénéficiaire de l'aide, c'est tomber dans un formalisme étroit et déplacé. Les bénéficiaires sont bien évidemment les usagers des bâtiments sur lesquels les panneaux seront installés. Le plafond aurait donc dû, en toute logique, s'appliquer par bâtiment et non par commune ou, encore pire, par maître d'ouvrage.

Je terminerais par une question concernant les aides qui sont proposées. Trois communes, dont celle où je suis élu, en bénéficieront. Je sais que d'autres communes comme par exemple la ville de Malakoff avaient demandé à pouvoir bénéficier de cette aide pour le groupe scolaire Jean Jaurès. Qu'en est-il ? Pourquoi cette demande n'a-t-elle pas encore été prise en compte ainsi que les autres ?

#### Rapport 10.137 - Réponse à la saisine du Préfet concernant le projet ARENA 92 Intervention de Patrick JARRY

Patrick Jarry est intervenu pour montrer tout l'intérêt d'un tel projet pour la ville de Nanterre. Le rapport présenté est le début d'une période de travail et de concertation qui durera 1 an. Il relève l'intérêt général d'un tel projet car la commission grand stade présidée par Philippe Seguin, où des élus de toutes sensibilités politiques étaient représentés, à montrer que la France était en retard dans la rénovation et la construction de stades de football et de rugby. Ces conséquences pourraient apparaître secondaires si elles ne concernaient que le domaine sportif mais pas seulement. C'est un levier puissant en termes de développement économique et d'animation sociale du territoire, une accélération de l'aménagement des villes, particulièrement dans les métropoles. D'ailleurs la métropole de Londres à 7 stades, la ville de Barcelone 4 et la ville de Rome intramuros 3. C'est un intérêt général pas seulement pour les stades mais aussi pour les grandes salles. En France, une seule grande salle Paris-Bercy, après, c'est celle de la ville de Pau qui se situe au 155ème rang européen. Ce projet Arena se placera en première place et pourra accueillir des compétitions sportives telles que les championnats du monde de basket, de hand-ball ou de volley-ball. Ce projet correspond à ce que nous défendons de l'aménagement dans un secteur marqué par la concentration de m² de bureaux. Il y a besoin d'humaniser celui-ci avec du sport, de la culture, des animations urbaines et sociales. Ce projet peut contribuer à mettre de la vie, à proposer une autre identité que celle d'un quartier d'affaires. Par ailleurs, cet équipement a un atout principal puisqu'il sera desservi par un réseau de transports en commun considéré comme numéro un en Europe et on peut considérer que les personnes qui le fréquenteront y viendront pour 90% d'entre eux en transport en commun. Ce projet ne coûtera pas un euro à la collectivité, à la différence de plusieurs villes de France comme par exemple la ville de Paris qui va contribuer pour 150 000 euros au Stade Jean Boin.

L'insertion urbaine d'un tel projet doit être prise en compte et un travail soigné a été convenu avec le Président du Conseil Général. Une réflexion est engagée pour accélérer le réaménagement de la RD 914. Ce projet ne pourra être possible que dans le cadre d'une révision partielle du PLU de Nanterre dont les débats et les travaux commencent.

# Rapport 10.142 – Budget Supplémentaire 2010 Reconstruction du Centre municipal de santé de Gennevilliers Intervention de Jacques BOURGOIN

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

En septembre 2009, je sollicitais le soutien financier du Conseil général concernant la reconstruction du Centre municipal de santé de la Paix à Gennevilliers.

La reconstruction et l'extension de cet équipement médico-social répond au label Bâtiment Basse Consommation et s'inscrit dans le cadre de la politique générale de santé publique. Sur plus de 2 430 m², le CMS de la Paix

accueillera un service de médecine, de radiologie, de soins dentaires, de kinésithérapie et disposera d'un laboratoire d'analyses médicales.

Il délivrera des soins ambulatoires à l'ensemble de la population et permettra d'offrir des soins de qualité pour tous, grâce notamment à la dispense d'avance de frais sur des actes techniques coûteux comme la radiologie ou les analyses médicales.

Construit à proximité du quartier du Luth, situé en Zone Urbaine Sensible et inscrit dans le programme de Rénovation Urbaine, le CMS répondra à une demande sociale de soins importante concernant majoritairement des populations fragiles.

La fréquentation du centre actuel ne cesse d'augmenter, plus de 121 580 passages furent comptabilisés en 2008.

Avec la dégradation du secteur public de la santé, ce projet prend d'autant plus d'importance pour la mise en œuvre du principe d'égal d'accès aux soins pour tous. Il bénéficie, bien sûr d'abord aux Gennevillois, mais aussi et sans discrimination aucune, aux habitants et aux salariés des communes voisines de la Boucle Nord.

Par ailleurs, l'investissement public – et vous le savez Gennevilliers y a pris toute sa place dans le cadre du plan de relance – doit se poursuivre dans une période où le chômage continue de croître.

Le compte administratif de 2009 affiche un excédent de fonds non utilisés d'un montant de près de 40 millions d'euros qui pourraient être utilisés avec efficacité pour soutenir cet effort d'investissement public des collectivités locales.

C'est pourquoi j'insiste pour que vous réexaminiez votre position à propos du financement de cet important projet d'équipement médico-sociale dans la Boucle Nord.

Je vous remercie.

#### Rapport 10.154 – Aides à l'OPDHLM pour la réhabilitation du patrimoine ICADE Intervention de Catherine MARGATE

Monsieur le Président et Cher(e)s Collègues,

En octobre dernier, nous nous félicitions que les logements d'ICADE reviennent dans le parc social qu'ils n'auraient jamais du guitter.

Nous nous étions également félicités que les maires aient obtenu une compensation en matière fiscale car le prix d'acquisition est resté parfois très élevé alors que ces logements ont été construits par des fonds publics et qu'ils ont été depuis amortis plusieurs fois.

Nous avions alors regretté que l'Etat ait refusé que les bailleurs acquéreurs puissent bénéficier de subventions au titre de l'aide à la pierre pour ce rachat obligeant, par exemple, l'office départemental à recourir à l'emprunt pour la totalité du montant.

Nous ne pouvons donc qu'approuver ce rapport qui propose, je cite : « un soutien financier du département à l'Office départemental de l'Habitat des Hauts de Seine pour la remise à niveau des logements issus de la vente du patrimoine d'ICADE et pour la réalisation de travaux d'amélioration de son patrimoine existant ».

Et soutenons la demande formulée par notre collègue Nadine Garcia, lors du Conseil d'administration de l'OPH départemental, demandant qu'un diagnostic soit engagé par l'OPDH sur le patrimoine d'ICADE. Nous demandons d'en avoir connaissance, avec une estimation différenciée entre le logement et les commerces ?

Nous resterons également vigilants à l'évolution des loyers de ces logements dont une part importante a été déconventionnée et nous vous rappelons notre demande d'une concertation avec les locataires et leurs associations pour assurer les travaux à réaliser dont nous savons tous, qu'ils vont être importants.

3 350 logements sont donc concernés par ce soutien financier du département. Une subvention à hauteur de 100% des travaux de remise à niveau de ce patrimoine d'un montant prévisionnel de 15 000 000 €.

Mais dans les Hauts de Seine, ICADE, c'est plus que cela, ce sont plus de 8 614 logements situés dans les villes d'Asnières, Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Rueil-Malmaison et Sceaux. Des logements rachetés par divers bailleurs sociaux qui, j'en suis certaine, seraient infiniment intéressés tout comme les Maires des villes concernées, par une subvention à la hauteur de celle que vous proposez pour l'office départemental.

Pour l'office de l'habitat de Malakoff qui vient de racheter 313 logements, je vous indique, dès à présent, que l'estimatif du montant total des travaux à réaliser pour une remise à niveau de ce patrimoine, s'élève à environ 9 000 000 €.

Avec mes collègues du groupe communiste et citoyen, je considère que ce serait une mesure juste et équitable que d'ouvrir cette possibilité de subvention du département à tous les bailleurs sociaux du département concernant ICADE. Les bailleurs sociaux concernés seraient, j'en suis certaine, ouverts à toutes discussions en ce sens.

## Rapport 10.144 – Budget supplémentaire 2010 des établissements à prix de journée Intervention de Catherine MARGATE

Monsieur le Président,

J'ai participé avec beaucoup d'intérêt à la commission de surveillance de la Cité de l'Enfance qui ne s'était pas réunie depuis trois ans.

Toujours très intéressants, les débats ont principalement portés sur les dispositifs à mettre en place pour ces enfants et ces jeunes vulnérables et en grande difficulté.

Il nous a été annoncé la mise en discussion, à l'automne, de la refonte du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse. Le présent s'arrêtant en novembre 2010.

Ce sera l'occasion d'une remise à plat des dispositifs existants pour répondre le mieux possible aux besoins des enfants et des jeunes accueillis, de réfléchir à d'autres dispositifs complétant ceux existants, de répondre aussi aux inquiétudes des personnels sur les moyens en personnel et les budgets de plus en plus juste.

Nous souhaiterions avoir un bilan du précédent schéma. Que sont devenus les ICOPEJ au cœur des partenariats ? Et bien entendu, nous demandons à être associés aux travaux du prochain schéma.

## Rapport 10.133 – Compte-rendu des actions en justice Intervention de Catherine MARGATE

Monsieur le Président,

Aujourd'hui vous nous présentez un rapport concernant le compte-rendu sur les actions en justice intentées au nom ou contre le département du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2010.

C'est une première !

Jusqu'à maintenant aucune communication de ce type n'avait été faite à notre assemblée.

Mais il faudrait aller plus loin!

En effet dans ce rapport, quelques éléments permettent d'identifier des affaires peu glorieuses pour notre département : fondation Hamon, favoritisme pour rénovation d'un collège, Maison d'Outre-mer mais ce n'est qu'une communication.

L'information des élus sur les actions en justice menées par le conseil généra manque de transparence, c'est pourquoi le groupe communiste et citoyen vous demande de lui donner des éléments précis sur toutes ces affaires ainsi que la communication des nombreux audits effectués qui ne nous sont jamais transmis malgré nos demandes répétées.

Je vous remercie.

## Rapport 10.159 - projet Vallée rive gauche Intervention de Michèle FRITSCH

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Alors que nous pouvons lire dans le rapport de la commission d'enquête publique qui s'est tenue du 5 janvier au 5 février 2010 dans les mairies de Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt ainsi qu'en Préfecture :

Page 4 - Titre 2 - Le déroulement de l'enquête

Je cite : « L'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante. Le public s'est intéressé au projet. »

Page 4 - Titre 3 - L'avis du public

Je cite:

« L'avis du public a été majoritairement défavorable au projet. Cet avis était principalement motivé par le caractère trop routier, trop minéral, trop dur du projet. Les auteurs d'avis défavorables auraient préféré la variante S3 dite à « 1,5 voies » pour les ouvrages routiers n'occupent pas trop de place et pour éviter que la future RD7 se transforme en « aspirateur à voitures ». Ils ont beaucoup critiqué les études de trafic et les justifications apportées par le maître d'ouvrage sur la nécessité de disposer d'une 2 fois 2 voies pour écouler le trafic attendu à terme. »

La logique aurait voulu que la commission d'enquêtes prenne en compte l'avis majoritaire exprimé mais tel n'est pas le cas, celle-ci donne un avis favorable au projet du département assorti d'une réserve et de 9 recommandations (dont les 5 dernières ont été émises lors de l'enquête loi sur l'eau).

Je ne citerais pas dans le détail la réserve qui concerne le projet pour les cyclistes et les 9 recommandations qui concernent

- le contrôle qualité des mesures de compensation
- la mise en place d'un dispositif pour assurer une circulation apaisée
- l'amélioration du quai des Chartreux
- Les compléments à apporter au dossier (modalités de financement du projet...)

Dans le cadre de loi sur l'eau, les remarques :

- la future passerelle de l'Île Seguin et la future vase flottante de la Brigade des sapeurs-pompiers
- les perrés le long du bras navigué de la Seine, face à l'Île Seguin
- de nombreux détails notamment ceux apportés par l'association Espaces
- le comité de suivi
- la convention de gestion des espaces naturels et des ouvrages.

Nous trouvons les éléments dans le rapport de la commission.

Nous pouvons nous poser la question si les recommandations seront suivies d'effets, sachant que celles-ci concernent les aspects les plus litigieux du projet. On pourrait qualifier de bonnes intentions les réponses apportées par le département mais y aura-t-il des engagements concrets, sachant que la majorité départementale n'a pas entendu l'opposition majoritaire des populations concernées par ce projet.

Pour ces raisons, le groupe communiste et citoyens votera contre ce rapport et demande que la majorité départementale revienne à un projet qui prenne en compte les réels besoins exprimés par les habitants des communes concernées.

#### Rapport 10.155 - Approbation de la convention de transfert de la DDE Intervention de Michèle FRITSCH

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Comme mon groupe l'a déjà souligné à plusieurs reprises, nous nous abstiendrons sur ce rapport qui concerne les lois de décentralisation s'inscrivant dans un processus de désengagement de l'Etat et de privatisation des services publics.

#### Rapport 10.140 - Racing Métro 92 - Remises de diplômes pour les Assises de la Jeunesse Intervention de Patrick ALEXANIAN

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je me saisis de ce rapport pour dire quelques mots généraux sur votre politique pour la jeunesse, ou plutôt sur votre immobilisme face à une situation dramatique.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaite encore une fois vous interpeller sur l'urgence de la situation. Ce matin, j'alertais Monsieur le Préfet sur la situation de plus en plus difficile dans nos quartiers.

Nous ne pouvons rester sourds face aux difficultés que rencontrent la population, notamment notre jeunesse.

Monsieur Fillon, Premier ministre, s'est rendu, le 10 juin dernier à une usine de Clamart où il affirmait que « La bataille contre le chômage des jeunes est l'affaire de toute la société ». C'est évidemment celle du gouvernement, mais c'est aussi la nôtre. Je n'aurais pas la cruauté de rappeler les propos de notre Président Sarkozy.

En un an, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a considérablement augmenté dans les zones urbaines sensibles de notre département. Les jeunes sont les premiers concernés.

Entre 2008 et 2009, le chômage des jeunes a augmenté de 25% dans notre département. Je parle du chômage car c'est le symbole de l'échec de vos politiques. Nous devons agir pour l'emploi, mais plus généralement pour l'intégration de notre jeunesse et son épanouissement.

Des Assises de la jeunesse ont été lancées par le Conseil général des Hauts-de-Seine il y a maintenant deux ans. Plusieurs rencontres avec des jeunes du Département, notamment dans ma ville à Bagneux, ont été organisées. Les jeunes ont fait des demandes précises et pertinentes. Ils attendent des réponses à la hauteur de leurs questions, que ce soit dans le domaine du logement, de l'emploi, de la formation ou encore du transport.

Depuis aucun bilan officiel de cette initiative, ni proposition en découlant, n'ont été faits par l'exécutif départemental. J'ai donc pris l'initiative, moi membre de l'opposition, d'organiser le 26 mars dernier, le bilan des Assises de la jeunesse. Aucun membre de la majorité départementale n'est venu.

Monsieur Dechenoix, Conseiller général en charge de la jeunesse et des sports, a été interrogé par le Parisien à ce propos (éditions Hauts-de-Seine du 27 mars 2010). Il avait alors précisé qu'il allait avoir des pistes pour la rentrée 2010 : bourses pour le permis de conduire, le BAFA, le brevet d'éducateur sportif.

Or, le 25 juin 2010 jour du vote du budget supplémentaire en séance du Conseil général, rien est prévu pour la jeunesse!

Lors de cette séance, je propose que nous fassions collectivement le bilan de ces Assises de la jeunesse qui est un pur exemple de ce que savent faire la droite et le gouvernement : dire une chose et faire son contraire.

Devant ce triste chef d'œuvre, je propose de le garder dans les annales du 92.

Je décernerai donc officiellement des prix aux principaux intéressés :

- Le diplôme du pipeau d'or à Monsieur Devedjian
- Le diplôme du pipeau d'argent à Monsieur Sarkozy
- Le diplôme du pipeau de bronze à Monsieur Dechenoix

Je vous remercie.

#### Rapport 10.126 – Festival Rock en Seine 2010 Intervention de Patrice LECLERC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

L'année dernière lors du vote de cette subvention à l'association « Plus de Sons » organisatrice du Festival Rock en Seine, l'avais demandé qu'à la signature de la convention 2010 soit incluse une clause pour mettre en place un tarif réduit en direction des altoséquanais de moins de 25 ans.

Une place pour une journée à Rock en Seine est à 45 € et le forfait 3 jours coûte 99 euros, des sommes bien trop élevées pour de nombreux altoséguanais.

Je vous réitère donc ma demande. Pouvez-vous instaurer un tarif préférentiel pour les jeunes des Hauts-de-Seine afin qu'ils puissent découvrir les artistes de talents qui se produisent dans notre département ?

Ne pourrions-nous pas réfléchir à la création d'un Pass culturel pour les 16 - 25 ans qui leur permettrait de découvrir des pièces de théâtres, des concerts et des expositions à des tarifs préférentiels.

Ce Pass serait un des outils d'une politique de médiation culturelle essayant d'amener un nouveau public dans les salles de spectacles et les musées.

Je vous remercie.

#### Rapport 10.152 - Agence pour la vallée de la culture - Subvention 2010 Intervention de Patrice LECLERC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous nous demandez de voter une subvention de 300 000 € à l'association « Agence pour la Vallée de la Culture » chargée de mettre en œuvre, je cite, « un projet culturel transdisciplinaire sur le parcours départemental de la Seine ».

Bonne idée sur le papier mais qui ne se traduit toujours pas dans les faits! Depuis maintenant 3 ans, le groupe communiste et citoyen remarque que ces projets qui ne concernent que 6 villes, principalement Boulogne, Sèvres et Issy-les-Moulineaux. C'est une vision plutôt restreinte des Hauts-de-Seine, il mangue 30 communes!

Vous nous annoncez des projets de Parcours de sculptures, la rénovation du Pont de Sèvres, la mise en valeur du pont d'Issy-les-Moulineaux et du Parc de Saint-Cloud et bien sûr l'aménagement de l'Île Seguin, où les projets se bousculent!

Après n'avoir rien fait contre la désindustrialisation de cette île durant des années, celle-ci fait l'objet de toute les attentions, on nous y annonce la Maison de l'Histoire de France, la cité de la Musique, des galeries d'arts contemporain, un centre d'arts numériques, un jardin de 4 hectares, un pôle cinématographique, des galeries commerciales...

Vous continuez de refuser d'utiliser les équipements culturels pour aménager plus harmonieusement le territoire des Hauts-de-Seine. C'est la raison de notre abstention.

Une question pour finir. Parmi toutes les études de l'Agence, il y en a-t-il une sur les coûts éventuels de fonctionnement pour notre département de ces futurs équipements culturels ? Si oui, pouvez-vous nous la transmettre et nous communiquer ces chiffres.

Je vous remercie.

## Rapport 10.160 - Mise en place de la politique départementale de représentation des Hauts-de-Seine à l'International Intervention de Patrice LECLERC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous annoncez dans cette délibération la dissolution de l'Association de Coopération entre les Hauts-de-Seine et les provinces du Jiangsu (Chine) et du Kanagawa (Japon) car vous souhaitez, je cite, « élargir votre positionnement à l'étranger ». Après la Chine et le Japon, les Hauts-de-Seine accompagneront les PME en Inde, aux Emirats arabes Unis et aux Etats-Unis avec le programme « Team Export »

Je souhaite que vous nous apportiez des compléments d'informations.

Pouvons-nous obtenir un bilan des actions de cette association dissoute. Combien d'entreprises se sont développées grâce à celle-ci ? Quelles ont été les conséquences concrètes sur l'emploi des altoséquanais ?

Monsieur Solère m'a envoyé un document très synthétique, fin 2009. Je souhaite avoir des éléments plus précis sur cette association.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport car nous n'avons pas eu beaucoup d'informations sur la gestion de cette association depuis sa création.

Je vous remercie.

#### Rapport 10.150 – maison départementale des personnes handicapées protocole d'accord 2010 Intervention de Marie-Claude GAREL

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Sur ce sujet, j'interviendrai sur deux axes :

Le premier concerne le fonctionnement de la MDPH en soi.

Bien sûr, les personnels de la MDPH essaient de répondre au mieux aux besoins des usagers. Ils le font avec dévouement, conviction et professionnalisme. Néanmoins, ils souffrent profondément des difficultés qu'ils rencontrent moins par manque de personnel que par le turn-over énorme en raison de la multiplicité de départs (souvent vers l'administration d'origine des personnels mis à disposition), par les personnels non remplacés, les postes supprimés (ou gelés si on le dit avec plus d'élégance) et le remplacement par des emplois précaires : CDD, vacataires et même stagiaires non rémunérés affectés à des tâches de classement. Bien sûr, ces conditions

difficiles de travail conduisent à trop de stress, trop de surcharge de travail et à de nombreux arrêts maladies (non remplacés évidemment !)

La lecture que le département fait du travail du cabinet d'audit est loin d'être celle des salariés travaillant à la MDPH.

De plus, le coût avancé de 800 000 euros me semble excessif et je ne le retrouve dans aucune des lignes du compte administratif 2009 du GIP, tout comme je ne sais pas où le chercher dans le compte administratif du département. Je vous saurai gré de m'en préciser le montant exact ainsi je pourrai répondre aux interrogations soulevées par les personnels et que la direction générale a reçu en délégation. Répondant ainsi à une demande ancienne puisque du fait du statut GIP, il n'y a ni CTP, ni CHS. On ne peut en permanence renvoyer les difficultés du personnel de la MDPH à des efforts de responsabilité individuelle et d'éthique là où il s'agit d'une désorganisation du travail.

La Maison départementale des Personnes Handicapées est perçue en tant qu'idée comme quelque chose de positif mais, quand on retire les majuscules au concept, il reste la réalité et le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est pas à la hauteur des attentes des personnes qui en relèvent et de leurs familles.

Pourtant, nous pouvons saluer l'engagement sans limite des représentants des associations d'ayants droits qui la font vivre pour une grande part par leur présence active en CDA

Les dossiers y sont bien traités quand leur tour arrive mais les délais sont encore trop longs et la durée d'attente ne va pas en diminuant puisque dans le bilan d'activité de la MDPH (document très bien fait et très rigoureux) vous indiquez une augmentation de 11% pour les enfants et 19% pour les adultes en terme de demandes et vous indiquez d'autre part une augmentation de 5% en moyenne du nombre de réponses apportées aussi bien en terme de demandes qu'en terme de personnes. Si le nombre de demandes augmente plus vite que le nombre de réponses apportées, cela veut bien dire que les délais de traitement sont plus longs et vont en augmentant...

Je reste donc très inquiète pour le fonctionnement de la MDPH dont l'activité ne cesse de croître et qui n'a pas encore atteint son rythme de croisière après 4 années pleines de fonctionnement.

Le second point que je souhaite aborder porte sur le fonctionnement et la gestion du GIP-MDPH 92.

En effet, pour suivre ce dossier depuis ses débuts, je me suis reportée aux rapports annuels successifs. On peut constater que, dans celui de cette année, vous vous gardez bien de préciser contributeur par contributeur la part de chacun. Tout comme vous utilisez une formule dilatoire pour indiquer que le GIP-MDPH reversera une quote-part de la participation versée par l'Etat au titre des frais de personnels ou plus largement de fonctionnement que le Département a assumé en lieu et place de l'Etat.

Ces comptes sont tellement peu lisibles que les sommes ne figurent plus.

Le désengagement de l'Etat que vous ne voulez pas assumer avec franchise est pourtant flagrant puisque que c'est la raison principale du non-vote du budget 2010 du GIP par son conseil d'administration.

Le représentant de la DDASS n'ayant aucune visibilité sur les sommes du budget de l'Etat réellement affectées aux directions départementales a demandé à surseoir au protocole liant la DDASS et le GIP tout en acceptant de signer la convention pour ne pas pénaliser plus le fonctionnement de la MDPH.

Précédemment, nous avons interrogé Monsieur le Préfet sur le non-respect des engagements de l'Etat pour un certain nombre de dossiers qui ont été transférés aux départements, celui du handicap en est un.

Ma question était initialement : Quelles procédures allez-vous mettre en place Monsieur le Président pour que les engagements de l'Etat sur ce dossier soient tenus ? Mais selon les dires de Monsieur le Préfet, en début d'aprèsmidi, nous serions excédentaires. Alors, sans diminuer la participation départementale soulagée des transferts indus de l'Etat, nous devrions mieux répondre aux besoins des handicapés et de leurs familles de notre département ?

#### Rapports 10.101/10.102/10.112 – conventions fixant les modalités de participation au FSL 2010 Intervention de Nadine GARCIA

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Mon intervention porte sur les quatre rapports qui fixent les modalités de participation au Fonds de Solidarité Logement.

Je tiens à signaler immédiatement que je suis très étonnée qu'à cette séance, seuls quatre rapports traitant tous d'un même sujet – le FSL – sont présentés au titre de la cohésion sociale... alors que c'est un domaine de compétence primordial pour notre Assemblée.

Aucun de ces rapports ne nous renseigne sur les actions menées au titre du FSL 2007 – 2008 – 2009. Aucun élément de comparaison ne nous est fourni : ni nombre de dossiers déposés et traités, ni nombre de dossiers financés, ni profil des bénéficiaires. Cela empêche de tirer les conséquences de l'activité du Fonds et de pouvoir discuter d'autres évolutions que celles qui sont proposées.

Le premier rapport, le 10.101, relatif à la participation de France Télécom. Au titre de l'exercice 2010, l'opérateur s'engage à participer à hauteur de 20 978 €.

Je fais rapidement deux remarques :

La première est identique à celle que j'ai faite dans cette Assemblée il y a trois ans : France Télécom est le seul opérateur qui a accepté un conventionnement avec le FSL, il serait souhaitable que ce dernier s'applique également aux autres opérateurs de téléphonie.

La seconde concerne l'évolution des tarifs de France Télécom. La participation de France Télécom a augmenté de 4,5% en trois ans. Dans le même temps, le prix de l'abonnement, pour ne prendre que cette donnée, a augmenté de 6,7%. L'abonnement social demeure à l'identique mais les personnes qui sollicitent le FSL n'en sont pas toutes bénéficiaires.

Si on regarde l'évolution du prix de l'abonnement, c'est donc une baisse.

Encore une fois, s'il s'agit d'une augmentation calculée sur la moyenne, par exemple, de bénéficiaires au tarif social et au tarif normal, il serait nécessaire de pouvoir avoir ces éléments pour constater et comparer l'évolution de ces catégories.

Je ne pense pas qu'une augmentation significative aurait été d'un luxe outrancier, France Télécom a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires de près de 50 milliards d'euros et un résultat net de près de 3 milliards d'euros.

Le rapport suivant, le 10.102, est relatif à la participation des délégataires de service d'eau. Cette participation est conventionnée par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau.

Or cette convention FP2E – Département comporte une autre clause, laquelle oblige les entreprises à fournir tous les ans, je cite, « un bilan annuel de fonctionnement du dispositif de contribution, avec notamment le nombre de dossiers traités, les familles bénéficiaires, le montant des aides accordées... ».

Pourquoi les bilans 2007, 2008 et 2009 n'ont-ils pas été mis à disposition de notre Assemblée ?

Sur le troisième rapport, le 10.112, fixant la contribution des bailleurs sociaux, j'ai une question : Entre 2009 et 2010, à nombre de bailleurs constants, le nombre de logements diminue. A quoi cette baisse correspond-elle ?

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'attire votre attention sur les conventions qui ne sont pas encore signées et qui concernent EDF et GDF-Suez.

En avril dernier le prix du gaz a augmenté de 9,7%. GDF estime à 300 000 le nombre de coupures pour impayés auxquelles il faut s'attendre pour 2010. Comme les coupures sont en augmentation, le tarif des coupures va passer de 51 à 88 euros au premier juillet.

Vous lisez la presse comme moi et vous savez que les projections de la Commission de régulation de l'énergie ont été publiées.

Concernant EDF, cela pourrait être une augmentation comprise entre 7 et 11%.

Concernant GDF-Suez, cette augmentation serait de l'ordre de 4 à 5%.

Evidemment, on peut attendre de la part de notre Assemblée qu'elle négocie fermement au moment de la convention qui fixera la participation de ces entreprises au FSL 2010.

#### **VŒUX**

#### Relatif au décret sur les services et établissements d'accueil du jeune enfant Présenté par Michèle FRITSCH

Depuis des mois, les personnels des structures d'accueil de la petite enfance se sont mobilisés contre le décret pris le 7 juin dernier par le gouvernement relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Un décret qui suscite toujours la colère des professionnels et des parents, de toutes celles et ceux qui sont attachés à la qualité des dispositifs d'accueil de la petite enfance.

Notre groupe comme tous les autres groupes de notre assemblée a été sollicité par le collectif « Pas de bébé à la consigne » pour demander l'abrogation de celui-ci.

En effet, ce décret vise à réduire les exigences en matière de qualification du personnel en abaissant à seulement 40% le taux d'agents diplômés et en laissant penser qu'avoir élevé trois enfants est une qualification diplômante puisqu'on envisage l'embauche de mères de famille non diplômées.

Il vise aussi à autoriser l'accueil d'enfants en surnombre allant jusqu'à inscrire 20% d'enfants de plus que le nombre de place, en pratiquant ainsi un surbooking comme dans les avions.

Enfin, ce décret officialise le projet de « jardins d'éveil » payants destinés aux enfants de 2 à 3 ans en autorisant la présence d'un adulte pour 12 à 16 enfants au lieu d'un adulte pour 8 en crèche et sans l'exigence sur les compétences d'encadrement qui existent à l'école maternelle.

Décision liée à la suppression de la scolarisation des tous petits en maternelle. On entérine, ainsi, à travers ce décret la casse de la maternelle.

Le gouvernement n'a pas tenu compte du mouvement sans précédent né contre ce décret qui reflète la colère et l'inquiétude des parents et des salariés de la petite enfance dont les conditions de travail risquent de se dégrader encore.

Il intervient à un moment où – soit disant au nom de la réduction des dépenses publiques – a déjà été diminué le nombre de formations dédiées aux métiers de la petite enfance ; à un moment où le gouvernement prévoit de ne former, dans les 5 prochaines années, que 3 000 agents par an alors qu'il en faudrait 10 000, notamment au regard des 350 000 places à créer ne serait-ce que pour répondre au besoin.

Considérant que l'accueil de la petite enfance ne doit pas être considéré seulement comme un coût mais bien comme un moyen, pour les enfants, de s'épanouir collectivement et un moyen, pour les parents, d'exercer chacun une activité professionnelle, en particulier pour les femmes qui sont encore trop contraintes à mettre en pointillés leurs vies professionnelles :

Le groupe communiste et citoyen demande au Conseil Général des Hauts-de-Seine de ne pas appliquer ce décret dans les crèches départementales

Le groupe communiste et citoyen demande au Conseil Général des Hauts-de-Seine d'intervenir auprès du gouvernement pour le retrait du « décret sur les services et établissements d'accueil du jeune enfant » ;

la création de postes qualifiés dans les structures d'accueil des jeunes enfants, notamment les écoles maternelles qui participent pleinement de l'accueil des tout-petits; la mise en place de plans de formation ambitieux; l'intervention de l'Etat pour exclure la petite enfance du champ d'application de la directive européenne sur les services; la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à la création d'un véritable service public de la petite enfance; un service public qui serait élaboré en collaboration étroite avec les représentants des personnels et les professionnels aujourd'hui acteurs au quotidien de l'accueil des tout-petits.

## Vœu relatif au blocus de la Bande de Gaza présenté par Patrice LECLERC

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, le conseil général des Hauts-de-Seine entretient de nombreuses relations avec l'Etat d'Israël.

Des subventions furent ainsi votées par la majorité de l'assemblée départementale pour l'organisation des Forums Franco-israélien de la Coopération, des Jumelages et de l'Amitié en 2003 et 2004. En décembre 2006, le Conseil général des Hauts-de-Seine adhéra à la Fondation France-Israël qui vise à développer les relations entre les deux pays. Ce partenariat invite le Conseil Général des Hauts-de-Seine à prendre position concernant la politique actuelle du gouvernement israélien.

Depuis maintenant 3 ans, le gouvernement israélien impose un blocus de la Bande de Gaza. Le 31 mai 2010, l'armée israélienne attaqua, dans les eaux internationales, un convoi maritime humanitaire qui se dirigeait vers Gaza. Le bilan de ce raid meurtrier fut très lourd avec 9 victimes et près de 45 blessés.

Considérant l'émotion provoquée dans le monde entier suite à l'abordage meurtrier, perpétré par l'armée israélienne à l'encontre de la « Flottille pour la Paix » en violation du droit international ;

Considérant que le blocus illégal de Gaza fait souffrir la population civile palestinienne, renforce la violence et les positions extrémistes dans cette région ;

Le Conseil général des Hauts-de-Seine réuni le vendredi 25 juin 2010 :

- condamne cet assaut sanglant et demande qu'une commission internationale soit diligentée pour enquêter sur cette attaque commise dans les eaux internationales.
- exprime la volonté que le blocus de Gaza soit levé pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans les territoires palestiniens,
- demande l'arrêt de la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est et l'application des résolutions des Nations unies visant à créer un Etat palestinien, seule solution pour établir une paix durable et ouvrir ainsi la seule perspective possible : celle de la reconnaissance de l'État palestinien, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

#### <u>Intervention de Patrice Leclerc</u> <u>sur la proposition du vœu présenté par Jean Sarkozy sur l'économie sociale et solidaire</u>

Le Groupe communiste et citoyen participera chaque fois que possible (sauf contraintes professionnelles) au groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

Nous y ferons des propositions. Nous soutiendrons tout ce qui ira dans le bon sens comme le soutien financier aux centres sociaux, l'aide au mouvement coopératif, le soutien aux entreprises d'insertion... Nous participerons avec sérieux à un débat public sur l'économie sociale et solidaire.

Ce vœu ne répond pas à nos préoccupations. C'est une annonce et en matière d'annonce le groupe communiste et citoyen est échaudé.

Les Assises de la jeunesse, lancées par de grands effets d'annonces, font un flop retentissant. Notre débat de cet après midi l'a montré.

La responsabilité des élus n'est pas de faire que de la communication. C'est d'agir et agir concrètement.

Nous ne participerons pas à une énième opération de com de Jean Sarkozy. Nous ne voyons pas l'intérêt de soutenir un vœu déposé par le président du groupe UMP, groupe majoritaire ici, et qui demande à sa majorité de continuer le groupe de travail sur l'ESS, d'organiser un débat à la rentrée et formule un engagement flou sur une prise de « mesures précises ». Mais aucun contenu précis de ces mesures!

Il faut être sérieux! Et disons le clairement, si la majorité a des problèmes qu'elle ne nous demande pas de les arbitrer. Surtout qu'elle ne nous demande pas de traiter ses problèmes sur le dos de l'économie sociale et solidaire.

C'est une question trop sérieuse pour être l'objet d'opération politicienne.

Cela aurait été plus clair, Monsieur Sarkozy, si dans votre intervention sur le budget supplémentaire vous aviez proposé de créer une ligne pour l'Economie sociale et solidaire. Nous aurions pu faire beaucoup de choses avec une partie de ces 43 millions d'euros!

Assez de paroles, des actes ! Voilà ce qu'il faut.